UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Mémoire de Maîtrise

VIE CARCERALE ET PREPARATION A LA REINSERTION SOCIO – ECONOMIQUE AU SENEGAL : L'EXEMPLE DU CAMP PENAL DE LIBERTE 6

Présenté par :
Mlle Salimata Kadam

Sous la direction de :
M. Malick Ndiaye
Maître Assistant

Année Académique 2003 - 2004

DEDICACES

Je dédies ce travail à :

Mes parents ;

Mon oncle Mapaté SAMB

REMERCIEMENTS

Je remercie tous ceux qui, de prés ou de loin, m'ont apportée leur aide pour la réalisation de ce travail. Particulièrement à :

***M**. Malick NDIAYE, mon encadreur, et M.Boubacar LY ;*

***Le** personnel du Camp Pénal de Liberté 6 ;*

***L**'ensemble du personnel de la DAP ;*

***M**. Deni BIAGUI et Mme Huguette LASSORT de L'O.N.G CI BITI AIR LIBRE ;*

***M**. Kabyre NDIAYE du R.A.D.I ;*

***M**. Omar DIALLO de la RADDHO ;*

***M**.Ibrahima SENE du Ministère des Finances.*

SOMMAIRE

Dédicaces I
Remerciements II
SOMMAIRE III
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS VI
LISTE DES TABLEAUX ET SCHEMAS VII
INTRODUCTION GENERALE 8
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE 12
CHAPITRE I: PROBLEMATIQUE ET CONSTRUCTION DE L'OBJET D'ETUDE 13
I-1: Problématique 13
I-2 : Les objectifs de l'étude 15
I-2-1 : L'objectif général 15
I-2-2 : Les objectifs spécifiques 16
I-3 : Les hypothèses de travail 16
I-3-1 : L'hypothèse générale 17
I-3-2 : Les hypothèses spécifiques 17
I-4 : Revue critique de la littérature 18
I-5 : Définition des concepts-clés 30
I-6 : Modèle d'analyse 34
I-7 : La justification du choix du sujet 38
CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE 40
II-1 : Cadre de l'étude 40
II-1-1 : L'espace d'étude 40
II-1-2 : Le lieu d'étude 41
II-2 : Délimitation du champ de l'étude 42
II-3 : La population cible 43
II-4 : Méthodes et techniques utilisées 44
II-4-1 : La recherche documentaire 44
II-4 –2 : Les instruments de l'enquête 44
II-4 –3 : Construction de l'échantillonnage 45

II-4 -3-1 : Le questionnaire 45
II- 4 –3-2 : Le guide d'entretien 45
II-4 – 4 : Histoire de la collecte 45
II-4 – 4 – 1: Pre-test 45
II- 4 – 4 –2: Pre-enquête 45

II-5 : Les difficultés rencontrées 46
DEUXIEME PARTIE : IDENTIFICATION DES DONNEES DE L'ENQUETE 49
CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES PRISONS SENEGALAISES 50
I-1 : Historique et évolution de la population carcérale de 1993 à 2002 52
I-2 : Typologie des prisons 53
I-2-1 : Les maisons d'arrêt et de correction 54
I-2-2 : Les camps pénaux 55
I-2-3 : Les pavillons spéciaux 56
I-3 : Répartition et fonctions du personnel administratif pénitentiaire au Sénégal 56
I-3-1 : Répartition 56
I-3-2 : Fonction des agents pénitentiaires 57
I-3-2-1 : Le régisseur et son adjoint 57
I-3-2-2 : Le chef de cour 57
I-3-2-3 : Le greffier en chef et son adjoint 58
I-3-2-4 : Le comptable des matières 58
I-3-2-5 : Les gardiens 58
I-3-2-6 : Le médecin (ou l'infirmier major) et les infirmiers 58
I-3-2-7 : Les travailleurs sociaux 58

CHAPITRE II : MONOGRAPHIE DU CAMP PENAL DE LIBERTE 6 60
II-1 : Les locaux 61
II-1-1 : La cour administrative 61
II-1-2 : La cour des métiers 61
II-1-3 : La détention 61
II-2 : Les acteurs 62
II-2-1 : Les acteurs physiques 62
II-2-2 : Les acteurs moraux 64
II-3 : Les statistiques 65

TROISIEME PARTIE : ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES DE L'ENQUETE 66
CHAPITRE I : IDENTIFICATION DES DETENUS 67
I-1 : Age et niveau d'étude 67
I-2 : Situation matrimoniale 69
I-3 : Catégories socio-professionnelles/ délits ou crimes 72
CHAPITRE II : LA VIE CARCERALE 75
II-1 : Les relations humaines 75
II-1-1 : A l'intérieur du Camp Pénal de Liberté6 75
II-1-1-1 : Entre détenus 76
II-1-1-2 : Entre détenus et agents de l'administration 78
II-1-2 : Avec l'extérieur 80
II-1-2-1 : Les visites 80
II-1-2-2 : Les corvées extérieures 82
II-2 : Les conditions de détention 83
II-2-1 : L'alimentation 83
II-2-2 : L'hygiène 86
II-2-3 : La santé 87
CHAPITRE III : LES POLITIQUES DE PREPARATION A LA REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE 89
III-1 : Les moyens 89
III-1-1 : Les moyens techniques 89
III-1-2 : Les moyens humains 91
III-2 : L'action des partenaires 92
III-2-1 : Le moniteur sportif 92
III-2-2 : Le prêtre 93
III-2-3 : L'O.N.G *Ci Biti Air Libre* 93
CONCLUSION GENERALE 94
BIBLIOGRAPHIE 97
ANNEXES 101
1 : Récit de vie de deux anciens détenus 102
2 : L'autorisation d'accès au CPL6 105
3 : Le questionnaire 106
4 : Le guide d'entretien 111

LISTE DES TABLEAUX ET SCHEMATS

Carte n°1 : Les établissements pénitentiaires du Sénégal 50

Tableau I : Répartition des établissements pénitentiaires 51

Tableau II et Graphique I : Evolution de la population carcérale du Sénégal de 1993 à 2002 53

Carte n°2 : 60

Tableau III : Répartition des détenus selon les chambres 62

Tableau IV et Graphique II : Evolution de la population carcérale du CPL6 de 2001 à 2003 65

Tableau V : âge et niveau d'étude 67

Tableau VI : Situation matrimoniale 69

Tableau VII : Catégories socio –professionnelle/ délits ou crime 72

Tableau VIII : Appréciation des relations entre détenus 76

Tableau IX : Appréciation des relations entre détenus et gardiens 78

Tableau X : Fréquence des visites / visiteurs 80

Tableau XI : L'opinion des détenus sur la qualité et la quantité de l'alimentation 84

Tableau XII : L'appréciation sur l'hygiène 86

Tableau XIII : Les activés des détenus 89

Tableau XIV : Fréquences des visites chez les assistants sociaux 91

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

A.P : Administration Pénitentiaire

DAP : Direction de l'Administration Pénitentiaire

DLSI : Division de la Législation, des Statistiques et de l'Institution

CESTI : Centre d'Etude en Sciences et Techniques de l'Information

CODESRIA : Centre de Recherche en Sciences Sociales de l'Afrique

CPL6 : Camp Pénal de Liberté 6

ENDA T.M : ENDA Tiers-Monde

ENTSS : Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés

MAC : Maison d'arrêt et de Correction

MA : Maison d'Arrêt

MC : Maison de Correction

OIP : Observatoire International des Prisons

ONU : Organisation des Nations Unies

RADDHO : Rencontre Africaine des Droits de l'Homme

RADI : Réseau Africain pour le Développement Intégré

UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar

RÉSUMÉ

Dans cette étude nous avions pour objectif d'analyser l'impact des conditions de détention dans la vie carcérale et leur influence sur les politiques de préparation à la réinsertion socio-économique. Mais, également, jeter un regard critique sur ces dernières afin de savoir si elles ne sont pas plus qu'une idéologie qu'une réalité effective ; voir si elle (la prison) remplie son rôle.

Toutefois, la nature des activités de production et de formation professionnelle ne favorisent pas une bonne préparation à la réinsertion socio-économique. Il en n'est de même pour ce qui est de l'état émotionnel dans lequel se trouvent les détenus et la défectuosité du service des assistants sociaux.

Ces assertions se sont vérifiées grâce aux résultats de l'enquête. En effet, la prison ne remplit pas sans fonction qui est, au-delà de la garde physique, de favoriser l'amendement des pensionnaires. Par conséquent, même si les détenus qui profitent des politiques présentent les signes avant coureur d'une bonne réinsertion, elle produit le contraire de sa mission.

En ce qui concerne les conditions de détention elles restent précaires. En fait, l'alimentation est mauvaise, l'hygiène insuffisante et la santé y est précaire.

INTRODUCTION GENERALE

Le processus de démocratisation en cours, partout dans le monde, et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ont mis au devant de la scène internationale la question des droits de l'Homme. Parallèlement le problème des prisons a retenu l'attention des autorités étatiques de même que celle des associations et bonnes volontés.

En effet, toutes les prisons du monde reposent sur une double réalité qui leur est commune. La première est éthique, c'est le mépris et l'indifférence des sociétés pour ceux qui ont transgressé les lois. La seconde est technique, c'est le dysfonctionnement entre la police qui arrête et la justice qui « doit sanctionner »[1] . Le surpeuplement des prisons que cette situation – lenteurs des procédures judiciaires et augmentation des arrestations de la police - entraîne, rend difficile le respect de la dignité humaine, partout dans le monde. Mais cette réalité commune est différenciée d'un pays à un autre, que l'on soit en Occident ou dans le tiers monde. Car *« la prison est le reflet d'une société, son poisson pilote, la partie visible de l'iceberg »*[2]

Nous pouvons donner à ce propos l'exemple des prisons sud-africaines où, durant l'Apartheid, « *la discrimination raciale se manifestait dans presque tous les aspects de la vie carcérale*» [3]

Aussi la prison peut-elle être vécue soit comme un enfer ; soit comme un lieu de rééducation en vue d'une préparation à la réinsertion sociale, économique, culturelle…

Et pourtant, le fait est digne de remarque, la société ne s'intéresse au milieu carcéral qu'à la suite d'événements spectaculaires qui heurtent sa conscience. Fait qui, en retour, entraîne la démarche *réactive* et non *pro-active* des autorités étatiques, dès lors qu'elles esquissent des politiques d'amélioration de la condition des détenus et d'humanisation du milieu carcéral, pour répondre à l'émotion suscitée dans l'opinion.

Au Sénégal cela s'est manifesté par une série de réfection des locaux qui font office de prisons, en 1995. En France, il fallut attendre 2002 pour qu'un projet immobilier de dix (10) milliards soit initié pour remplacer les anciennes prisons[4]

---

[1] Christine DAURE-SERFATY, présidente de l'O.I.P, «Editorial : des hommes et des femmes », in rapport de 1995, p 11
[2] *Idem op. cit., p.11*
[3] *ibid., p.* 24

Partant, il est permis de se demander si les manquements, les carences et les omissions précités ne contredisent pas la finalité première qui est assignée à la prison, en l'occurrence la sécurisation de la société.

C'est, d'ailleurs, dans cette perspective que certains auteurs, comme Michel FOUCAULT[5], considèrent que la prison donne naissance à l'amertume envers la société. Par conséquent, la solidité de la société ne dépende pas seulement de l'exercice du pouvoir externe, mais aussi et surtout de l'aptitude psychique et morale de ses membres à s'identifier aux normes et valeurs : s'incorporer dans la société, considérer l'Etat comme sien, intérioriser le droit …

Encore que le développement du régime des peines diffère d'Amérique à l'Europe et d'Afrique. Dans le premier continent nouveau il avait pour but : l'enseignement, l'apprentissage de métiers qualifiés, l'hygiène corporel, le pardon et le sursis conditionnel, l'assistance à la libération. Ceci ne sera appliqué en Europe qu'après la première guerre mondiale, notamment en Allemagne où l'absence de mains d'œuvre avait favorisé l'assistance aux libérés. En Afrique, plus précisément au Sénégal, où la prison a été introduite par le colon, il ne sera appliqué que vingt (20) ans après les indépendances de 1960.

Au total, en dépit des efforts indiscutables, un constat s'impose aujourd'hui : la gestion des établissements pénitentiaires pose problème sur l'ensemble du territoire sénégalais, tant à cause de leur état de délabrement - elles datent pour l'essentiel de l'époque coloniale et n'étaient pas prévus pour l'emprisonnement – que pour leur état de surpeuplement qui précarisent les conditions de détention. En effet, on peut se demander si celles-ci n'amoindrissent pas les effets « resocialisant » des initiatives étatiques pour l'humanisation du monde carcéral.

Le Camp Pénal de Liberté6 présente les mêmes caractéristiques négatives notées généralement, mais du fait qu'il accueille les détenus dont les peines varient d'un an à la perpétuité, la précarité semble y avoir pris des proportions aggravées.

---

[4] Marylise LEBRANCHU, Journal Le monde, « Une loi pénitentiaire, vite ! » du 26 juin 2004, p. 19
[5] Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 310 p

C'est ainsi d'ailleurs, qu'une série de rénovations des locaux, de construction d'ateliers de formation et de production artisanales avait été initiée par l'Etat avec la collaboration d'Enda Tiers-Monde.

C'est dans cette logique que s'inscrit notre présente étude sur cette même institution pénitentiaire. Elle comprend trois parties dans lesquelles nous aborderons :

- Le cadre théorique et méthodologique
- les généralités sur les prisons sénégalaise et la monographie de notre cadre d 'étude qu'est le Camp Pénal de Liberté 6
- La présentation des données de l'enquête où nous parlerons des conditions de détention, de la vie carcérale et des politiques de préparation à la réinsertion socio-économique

PREMIERE PARTIE :

CADRE THEORIQUE

ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET CONSTRUCTION DE L'OBJET

I –1 : PROBLEMATIQUE

C'est « … l'approche ou la perspective théorique qu'on décide d'adopter pour traiter le problème posé par la question de départ. Elle est une manière d'interroger les phénomènes étudiés. Elle constitue une étape charnière de la recherche, entre la rupture et la construction. »[6]

Au Sénégal, l'affaire Alioune Badara MBENGUE[7], comme beaucoup d'événements qui se passent dans les prisons d'une manière générale, avait mis à nu les problèmes du milieu carcéral. Mais, si la prison d'Afrique est née des soucis de contrôle et d'assujettissement des opposants de l'époque coloniale, aujourd'hui son rôle est de favoriser l'amendement du détenu et de le préparer à la resocialisation.

De ce fait, comme le disait Ibrahima LY[8],

« Si la famille échoue dans sa mission d'éducation, si l'école échoue dans son devoir d'instruction civique, si l'armée échoue dans sa tâche d'embrigader la jeunesse, si la police et la gendarmerie échouent dans leur rôle de prévenir les crimes et les délits, il ne reste que la prison. »

En bref, la prison a pour rôle de soigner le « malade de la société ». C'est ainsi d'ailleurs que Deni BIAGUI présente la prison comme le lieu par excellence où le délinquant, indésirable et isolé dans la société, trouverait son salut. Donc, pour lui elle « *apparaît, à la fois, comme un espace de sécurité où le délinquant reste hors de toute manifestation de représailles de la société et un lieu où il vient déposer une partie de son agressivité, de sa tendance à détruire*[9]».

---

[6] Raymond QUIVY & Luc Van CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1996, p.86

[7] Il avait été attaché et suspendu pendant des heures ce qui lui a valu une amputation des deux bras. Il était détenu à Rebeuss

[8] Lors d'un entretien qu'il nous a accordé

[9] Deni BIAGUI, *Humanisme et droit sénégalais*, Dakar, U.C.A.D, FSJE, Maîtrise, 1996

Mais, le surpeuplement des prisons sénégalaises, au nombre de trente sept (37), et les conditions « inhumaines de détention »[10] rendent difficile l'applicabilité des objectifs de l'institution pénitentiaire. L'Etat sénégalais mis devant le fait a élaboré des politiques d'insertion et de réinsertion, mais aussi un programme d'amélioration du cadre de vie grâce au partenariat des bailleurs de fonds et des O.N.G.

En effet, l'article 693 alinéa 2 du code de procédure pénale stipule que *« dans les prisons établies pour peine, ce régime sera institué en vue de favoriser l'amendement des condamnés et de préparer leur reclassement social »* . C'est à ce propos d'ailleurs, que la loi prévoit un suivi, de ces politiques en milieu ouvert, assuré par des comités d'assistance aux libérés et des sociétés de patronage. Les premiers, installés auprès de chaque tribunal régional, sont composés d'agents spécialisés de l'Administration Pénitentiaire, d'assistants sociaux, des membres d'honneur. Les seconds, quant à eux, sont constitués d'agents de l'Etat. Ces deux (2) structures sont sous l'égide du ministère de tutelle. En somme, nous pouvons dire que l'Etat sénégalais s'est doté des prérogatives juridictionnelles nécessaires pour la prise en charge des détenus aussi bien en milieu fermé (prison) qu'ouvert (après la libération).

Il faut dire que le juge de l'application des peines a pour rôle de contrôler ceux qui sont habilités à surveiller les détenus, mais aussi veiller à l'application des sanctions sans outrepasser les droits des principaux concernés.

Mais si juridiquement toutes les dispositions semblent être prises par l'Etat avec le partenariat d'O.N.G pour rendre effectives ces politiques; la réalité est tout autre.

En effet, s'agissant de la formation professionnelle, spirituelle, éducative, sportive, destinée à œuvrer pour la bonne préparation à la réinsertion socio- économique, les moyens humains et matériels font défaut. Autrement, malgré l'existe des ateliers de formation professionnelle et de production artisanale ; la probabilité presque pour tout détenu qui remplie les critères de sélection (être discipliné, avoir purgé la moitié de sa peine, avoir formulé la demande, ne pas être récidiviste) peu sont ceux qui bénéficient de ces « privilèges». Par exemple sur les neuf cent vingt (920) détenus, à la date du 19 juillet 2004[11], seul cinquante quatre (54) étaient dans les ateliers.

[10] O.N.G RADDHO, *Les conditions de détention au Sénégal*, Dakar, 1996
[11] Selon l'adjoint du régisseur

Cependant, recevoir une formation, quelle qu'elle soit ne suffit pas pour une bonne préparation au reclassement socio-économique. En effet, l'ex pensionnaire de prison est très défavorisé dans le marché du travail, on lui préfère celui qui n'a pas eu de démêlés avec la justice. En somme, aussi bien le détenu bénéficiaire que « l'inactif », la préparation à la réinsertion est une illusion ; ajouté à cela les conditions précaires au niveau du Camp Pénal de Liberté 6 (CPL6) y rendent la vie difficile. Un détenu, lors de notre enquête exploratoire le résume bien en ses termes :

« J'ai acheté mon matelas puisque ceux proposés par l'Administration ne sont pas en bon état. Quant à la nourriture je peux dire que ce n'est qu'en prison qu'on mange ça, car la qualité fait défaut. En ce qui concerne la fonction première de la prison je peux dire qu'il y a deux (2) cas de figure :

- *la prison peut vous éduquer si elle vous permet de prendre conscience de vos erreurs et pour cela il faut avoir de l'argent pour régler vos problèmes. Ainsi, vous n' aurez qu'a supporter la peine et la limitation de vos faits et gestes. En ce moment vous aurez du temps pour porter un regard critique des différentes catégories d'individu ;*

- *le milieu carcéral peut vous détruire complètement si vous devez supporter la peine, le manque de moyens et la sensation d'être abandonné par vos proches. Dans ce cas de figure vous avez toutes les chances d'en vouloir à la société ce qui risque de vous rendre aigri. »*

Autrement dit, l'individu est désorienté dans la mesure où il avait raté son insertion dans sa société de base et la prison ne lui a pas offert le cadre idéal pour sa réinsertion.

I-2 : LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

Dans cette partie nous aborderons notre objectif général et ses corollaires, ceux spécifiques.

I-2-1 : L'OBJECTIF GENERAL

Dans notre présent travail nous cherchons à analyser, dans un premier temps, la vie carcérale à travers l'alimentation, l'hygiène, la santé, la literie et les relations humaines ; dans une seconde partie nous nous intéresserons aux politiques de préparation à la réinsertion socio-économique.

Cette étude aura pour finalité de nous doter d'un ensemble d'éléments capables de nous mettre dans les dispositions requisses pour comprendre le monde carcéral et ses réalités, qui ne se donnent pas à lire facilement.

I-2-2 : LES OBJECTIFS SPECIFIQUES

Dans cette partie nous évoqueront nos objectifs spécifiques. Ainsi :

- nous analyserons l'impact des conditions de détention dans la vie carcérale et leur influence sur les politiques de préparation à la réinsertion socio-économique ;
- également, nous jetterons un regard plus critique sur ces politiques afin de savoir si elles ne seraient pas plus une idéologie qu'une pratique effective
- nous montrerons ce que la prison fait de l'individu si elle ne réussit pas à le préparer à la réinsertion.

I –3 : LES HYPOTHESES DE TRAVAIL

La question de la détention et le problème de la préparation à la réinsertion socio-économique font l'objet de grands débats dans les plus hautes instances internationales (A.I, O.I.P, P.R.I), régionales (RADDHO) et sous régionales (CI BITI AIR LIBRE, R.A.D.I). Cet intérêt porté sur les prisons se fait sentir, le plus souvent, à la suite de tentatives d'évasions, de sortie dans la presse d'anciens détenus pour dénoncer les conditions de vie et l'absence de suivi des politiques de préparation à la réinsertion.

Toutefois, s'il faut reconnaître que toutes les dispositions légales ont été prises par le législateur sénégalais, il incombe de noter qu'elles n'ont pas donné les résultats attendus.

Guy LEMIRE le souligne bien en ces termes *« pendant que certains s'interrogeaient sur son efficacité ou son opportunité comme mesure pénale, d'autres dénonçaient ses (la prison) erreurs et prônaient son abolition »*[12].

Le Camp Pénal de Liberté 6 (CPL6) soulève les mêmes questionnements. Autrement dit, s'il y existe une volonté d'amélioration des conditions d'existence et des politiques de préparation à la réinsertion socio-économique, leur application adéquate semble faire défaut.

[12] Guy LEMIRE, *Anatomie de la prison*,

I – 3 – 1: HYPOTHESE GENERAL

Le surpeuplement des prisons sénégalais et la précarité des conditions de détention rendent difficile l'atteint des objectifs de ces institutions. En effet, elles cherchent à favoriser l'amendement des prisonniers et à les préparer au reclassement social, au -delà de leur garde physique.

Le CPL6 ne fait pas exception à la règle car au 19 juillet elle dépassait largement son plafond budgétaire (qui était fixé à six cents « 600 » détenus) avec neuf cent treize (913) détenus ce qui dégrade les conditions de détention (à travers l'alimentation, l'hygiène et la santé).

I – 3 – 2 :HYPOTHESE SPECIFIQUES

- Au CPL6 les mauvaises conditions de détention, l'état des relations humaines et l'oisiveté dans laquelle se trouvent les quarante cinq (45) pour cent [13] font que les politiques de préparation à la réinsertion socio-économique sont plus une idéologie qu'une réalité effective.
- La nature des activités de productions artisanales, de formations professionnelles et éducatives ne favorisent pas une bonne préparation à la réinsertion soc-économique.
- L'état émotionnel dans lequel se trouvent les détenus (qui est une résultante de leur itinéraire depuis la première nuit passée en prison) et la défectuosité du service des assistants sociaux donnent naissance à l'amertume ce qui ne favorise pas leur amendement, condition sine qua non de leur disposition au reclassement.

[13] Données de notre enquête

I-4 : REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE

Tous ceux qui se démarquent de l'ordre établi par la société, la communauté, bref de leur milieu social immédiat, sont considérés comme des groupes à part. Ce sont notamment, les malades mentaux, les délinquants, les criminels, les prostitués, les prisonniers…Leur particularité a suscité beaucoup d'intérêt pour les grands penseurs du monde. La question du monde carcéral, défini par Ibrahima Ly comme « *le lieu de rendez-vous des enfants maudits* »[14], fait l'objet d'une littérature abondante. La plupart des auteurs l'abordent, presque tous dans le même sens, c'est à dire la finalité de la prison en rapport avec la société dans laquelle on se trouve. Cependant, si les réflexions sur ce thème sont nombreuses et varient d'une époque à une autre, d'un lieu à un autre ; ils restent divisés lorsqu'il s'agit des rôles et finalités de la prison sur l'incarcéré.

En ce qui nous concerne nous allons les regrouper en deux (2) tendances :

- ceux qui considèrent qu'elle a pour tâche de rendre l'individu meilleur qu'il n'y était entré, en le dotant suffisamment de moyens pour son retour « réussi » dans le groupe original grâce à une assistance sociale, spirituelle, une formation professionnelle et éducative. Dans ce cas de figure elle aurait pour but de refaire l'éducation du prisonnier et de rendre possible son reclassement social ;
- ceux pour qui, par contre, elle n'a pas pour objectif de le remodeler positivement, mais le faire souffrir à tel point qu'il préféré rester dans la misère tout en étant libre dans ses faits et gestes.

Dans les deux (2) cas les chercheurs ont abondamment traiter la question dans des ouvrages, des mémoires de Maîtrise et de D.E.A (Diplôme Etudes Approfondies), des articles de presse, des revues…

Concernant la première tendance, celle qui positivise la fonction de la prison, Deni BIAGUI considère que la prison pourrait être un lieu idéal pour le remodèlement de l'individu. En effet, l'article 693 alinéa 2 du code de procédure pénal stipule que « *dans les prisons établies pour peine …(un) régime sera institué en vu de favoriser l'amendement des condamnés et de leur reclassement social.* » Ainsi, la politique humanitaire se fait à deux (2) temps : en prison (milieu fermé) et à l'extérieur (milieu ouvert). En prison, elle consiste à

[14] Ibrahima LY, *Toiles d'araignées*, Harmattan/Encre Noire, 1982, p 283

doter l'individu de toutes les prérogatives pour rendre moins lourd son séjour. Quand au milieu ouvert, il s'agira de faire un suivi post-pénal assuré par le comité d'assistance aux libérés et des sociétés de parrainage.

Donc pour BIAGUI, la prison est le milieu idéal pour le délinquant ; mais l'architecture rébarbative des locaux pénitentiaires, rendent cet objectif difficile à atteindre. Le travail à l'extérieur se fera à travers des corvées effectuées sous le régime de la concession[15] ou de la régie[16]. Ces travaux et les interventions socio-éducatives constituent le processus d'amendement. Pour ce qui est de la préparation au reclassement social, il est effectué à travers des contacts humains notamment physique, hygiénique, le régime alimentaire, la promenade… En somme, il considère que la prison pourrait être le lieu par excellence pour remodeler l'individu.

L'importance de ce mémoire réside dans le fait qu'il nous apprend que le législateur sénégalais n'a presque rien oublié concernant la prise en charge du détenu aussi bien en milieu fermé qu'en milieu ouvert. Toutefois, il semble occulter des éléments de taille, notamment les moyens humains et matériels, la recevabilité de ces politiques par les principaux concernés, qui sont présentés comme « *des aliénés incapables de se prendre en main tout seuls* ». C'est ainsi d'ailleurs, qu'il parle de l'individu, « *un mal de la société* », qu'il faut rééduquer dans un milieu où ses insuffisances ne seraient pas mis à nu.

Souleymane NDIAYE (2000) apporte des compléments aux travaux de Deni BIAGUI. En effet, dans son mémoire il montre l'importance de l'assistance et de l'encadrement socio-affectif des prisonniers du Fort B de Hann.[17]En fait, encadrés par des assistants sociaux, les mineurs-prisonniers seront pris en charge pour changer leur train de vie habituel à travers la formation et l'enseignement, la création d'un climat de confiance entre pensionnaires et surveillants spécialisés.

Ainsi, ces assistants seront amenés à essayer d'assurer la continuité du rôle des parents, d'apporter des rectificatifs dans la gestion des rapports parents-enfants et de corriger les insuffisants qui, certainement sont à l'origine du comportement déviant. Pour cela, il faudrait effectuer des interventions auprès des parents pour favoriser le dialogue.

---

[15] C'est lors qu'un détenu travail et qu'il ait la possibilité d'être rémunéré. Cela peut se faire sous contrat.
[16] c'est lorsqu'il fait un travail d'intérêt publique qui n'occasionne pas de pécule (synonyme de salaire)
[17] Elle porte aujourd'hui le nom Maison d'Arrêt et de Correction de Hann. Elle reçoit les prisonniers mineurs

L'auteur ne donne pas la parole aux principaux intéressés dans son travail ce qui confirme encore un fois la représentation qu'on se fait, le plus souvent, des condamnés d'une manière général.

Toutefois, Zita Rolande Mezda ME NDONG considère que *« le châtiment est un mécanisme par lequel la société conserve son équilibre, …(par conséquent) les délinquants sont sévèrement punis »*[18]

Elle s'était donné pour but de cerner, grâce aux bénéficiaires et intervenants, le rôle du service social dans le processus de préparation à la réinsertion socio-professionnelle au CPL6. Même si, nous dit-elle *« la société est obligée, pour maintenir son équilibre et garantir sa pérennité, d'élaborer un ensemble de normes dont la violation entraîne le plus souvent, pour son auteur, une sanction ».*

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les gens sont envoyés en prison pour payer une redevance à la société, mais aussi et surtout pour qu'ils changent et deviennent, à leur sortie, des acteurs de développement dans leurs pays en remplissant des tâches utiles pour la communauté. En l'occurrence, nous attendons qu'ils se soient amendés pendant leur emprisonnement et qu'ils soient disposés à ce qu'on leur accorde une seconde chance. Ainsi, pour elle, même si la prison a une fonction correctionnelle, elle est loin d'être le lieu, par excellence, pour la violation des droits de l'homme ni un endroit conçu pour la torture et l'humiliation humaine.

C'est d'ailleurs, ce que semble résumer Thristian TESSIER dans ces termes :

« *Le milieu carcéral est un milieu anormal où l'homme mène une vie végétative bien souvent génératrice d'inquiétudes, de dépressions, et d'angoisses. Son équilibre psychique étant menacé par l'absence de motivations, il convient d'apporter une compréhension aux détenu, victime de ses tendances caractérielles et de réactions perturbées de sa personnalité. Cette compréhension peut être trouvé dans la revalorisation de la personnalité par l'attitude courtoise et juste du surveillant par l'apport extérieur d'une assistance qui ne soit ni conseillère, ni consolatrice, mais coopérative et essentiellement humaine ».*[19]

[18]Zita Rolande Mezda Me NDONG, *Le service social en milieu carcéral et la réinsertion socio-professionnelle des détenus ex CPL6*, Dakar, E.N.T.S.S, 2003
[19]Thristian TESSIER, in, *ibid*

Zita Rolande, quant à elle, mise sur l'action des assistants sociaux qui sont *« chargés d'assurer le service social des détenus et de préparer ou de faciliter leur reclassement à leur libération… »* .

Cette dernière, tout en accordant une importance particulière à l'action humaine dans la prise en charge du détenu, perd de vue celle non moins utile, à savoir les conditions de détention à travers l'alimentation, l'hygiène, la santé…pour ne citer que ceux là. En effet, aussi indispensable que soit la prise en charge par l'assistant, si le milieu physique garde une architecture rébarbative, le psychique risque d'en être atteint. Par conséquent, toute étude portant sur la resocialisation devrait prendre en compte cet aspect.

Toutefois, elle s'est rendu compte, suite à son travail qu'il y a une volonté politique effective pour la réinsertion. Mais il existe une disparité entre le nombre d'encadreurs par rapport à celui des pensionnaires ; un manque de moyens et surtout les fausses adresses que donnent, le plus souvent, les pensionnaires à la libération pour le suivi post-pénal. Pour y pallier, la DAP a, depuis les années quatre vingt (8O), initiée une politique d'humanisation des prisons concrétisée par une visite des locaux par le ministre de tutelle de l'époque et Mme Elisabeth Diouf.[20]

Toujours dans cette perspective, Enda T. M avait commencé une série de travaux dans les prisons sénégalais vulgarisés par des publications annuelles. Notamment, la revue « Delloosil sa xel » en octobre 1996 et mai 1998. Dans cette revue dames Huguette LASSORT et BADJI se sont livrées à une série d'explication tendant à faire prendre conscience du besoin des détenus des membres de leur milieu et aussi d'un cadre propice pour leur réhabilitation. Mais auparavant, elles ont tenu à spécifier les objectifs et finalités de leurs interventions.

Cela, elles l'ont fait dans une autre revue, Prévention-Détention-Réhabilitation, par des rapports annuels de 1993 à 1996. Ainsi, dans celui de 1995-1996, elles soutiennent que « *le milieu carcéral n'est pas un espace de non droit. C'est même un lieu d'une grande vitalité et d'espoir. L'espoir de revivre dans sa famille, dans son quartier, de s'insérer dans la société civile et citoyenne, (d'avoir) un métier appris »*

[20] Elle est l'épouse de l'ancien président de la République du Sénégal Abdou DIOUF

Pierre PEDRON abonde dans le même sens en militant en faveur du respect des droits de l'homme dans le milieu carcéral. En effet, nous dit-il « *dés que l'individu entre en prison ceux qui le surveillent ont tendance à les surexploiter »*[21]. Ainsi, il tient un discours sur les droits des détenus concernant des domaines névralgiques de l'incarcération : droit à l'égalité et à la protection devant la loi, droit à la liberté et à l'accès à la presse, droit à ne pas être soumis à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Dans cet ouvrage, l'auteur veut montrer comment l'Administration Pénitentiaire (A.P) s'acquitte de sa tâche, dans le respect de la dignité humaine, de ses missions de prime abord inconciliables : garder et préparer à la réinsertion.

Mais il souligne que l'opinion publique ne voit son attention attiré sur ce monde clos que par des évasions spectaculaires qui rappellent que les détenus sont soumis à des contraintes légales propres à ce milieu. Cependant, la mission de préparation à la réinsertion sociale tend à prévenir les effets « desocialisants » de l'incarcération, à donner la possibilité d'avoir une vie intellectuelle, au développement d'actions socio-éducatives pour favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale.

En somme, pour Pierre PEDRON trois (3) choses sont importantes pour la resocialisation : respect des droits de l'homme, un traitement humain au sein des prisons et une bonne préparation à la réinsertion dans le milieu social d'origine afin d'éviter une éventuelle récidive.

Erving GOFFMAN essaie d'expliquer l'origine de cette tendance déviante aussi bien des prostitués, des délinquant, des prisonniers…Il nous dit que le terme a été inventé par les Grecs et avait pour but de marginaliser les personne qui vont à l'encontre de l'ordre préétabli par la société. C'est « *le cas des individus qui donnent l'impression de refuser délibérément et ouvertement d'occuper la place sociale qui leur est allouée et qui agissent de façon irrégulière et plus ou moins rebelle à l'égard des institutions les plus fondamentales »*[22].

En bref, les déviants sociaux sont ceux qui remettent en cause l'autorité de la communauté pour les individualités, qui refusent de suivre les allées que cette société a tracé pour eux. C'est là qu'intervient la prison pour faire prendre conscience, à ces derniers, de leurs obligations.

---

[21] Pierre PEDRON, *La prison et les droits de l'homme*, LGDJ, 1995, 131 p.
[22]Erving GOFFMAN, *Stigmate : les usages sociaux des handicapés*, Minuit, Paris, 1975, p. 15

A la suite de l'analyse des écrits de ces différents auteurs qui objectivent et positivisent le rôle de la prison, nous nous somme rendu compte que cette structure assure caricaturalement la même fonction que le rééducateur physiologique.

Le prisonnier apparaît, alors comme un bébé dont la famille, d'une manière général, et la mère, en particulier ont pour tâche de le remodeler à leur image. Autrement dit, il faut lui faire un lavage cérébral et lui inculquer les valeurs, les normes ; lui faire comprendre qu'il est dans un tissu social dont-il ne peut se départir et vivre en solitude encore moins ignorer ses lois et institutions, qui doivent être à priori les siennes.

Tous ces penseurs peignent la prison comme la face rectificative de l'institution sociale où il faille redresser les « déchets » de la structure, puisque étant le lieu du contrôle sur les « déviants ». Donc elle est là pour recoudre les fissures et amoindrir les faux pas de la société avec l'appui d'une institution juridictionnelle qui organise, à la minute près, tous les mouvements d'un condamné.

Toutefois, leurs études s'inscrivent dans une perspective fonctionnaliste. En effet, cette doctrine étudie la fonction des institutions et la nécessité du bon fonctionnement des partie afin de favoriser celui de tout. Ici il s'agira de s'assurer que la prison remplisse bien son rôle au nom de la société pour rendre effective sa cohésion. Mais, ils semblent perdre de vue le caractère faillible et réversible de la création humaine. En fait, aucune institution humaine n'est dépositaire de l'absolu, du vrai, et du beau ; de même il y a la subjectivité du théoricien qui laisse ses empreints sur ses créations.

C'est ainsi d'ailleurs, que le professeur Madior DIOUF, après son séjours à Rebeuss, avait déclaré que *« les prisons, au lieu d'être des maisons de redressement sont plutôt des centres qui fabriquent des vagabonds, des agresseurs et des criminels de toutes sortes. Elle n'assure pas un suivi quant à permettre à ceux qui ont un métier de persévérer et ceux qui n'en ont p*as *de leur en donner* »[23] . Il rejoint ceux là qui considèrent que la prison fabrique des délinquants, qu'elle rend aigrit ses pensionnaires.

Georges RUSCHE et Otto KIRCHEIMER s'inscrivent dans le même sillage ces auteurs sur la problématique des prisons. En fait, pour eux *« l'étude du criminel et de sa personnalité constitue un domaine fructueux pour la recherche sociale. Ces phénomènes sont si*

[23]Le journal le Populaire du 30 août 2OO1

largement déterminés par des forces sociales qu'il faut les expliquer par des régularités sociales et qu'ils soient, par ailleurs, particulièrement aptes à éclairer ces mêmes régularités et mécanismes »[24].

Cependant, ils considèrent que les études criminologistes ont, certes, produit des connaissances précieuses sur les causes individuelles et sociales du crime et sur les fonctions psychologiques de la peine. Mais, si beaucoup d'études ont été faites sur le crime et sur l'efficacité de la répression, elles restent très théoriques dans la mesure où elles ne révèlent pas la fonction sociale du crime et de justice sociale. Il considèrent que le « *droit pénal ne vise que ceux que leur origine, leur éducation négligée ou leur état d'abandon moral ont poussé au crime »*[25]. Par conséquent, le régime des peines, pour détourner efficacement du crime, ces couches sociales, doit leur paraître infiniment pire que leurs conditions de vie présente.

En somme, pour ces auteurs une amélioration du milieu carcéral conduirait à un encouragement explicite au crime puisque la vie y serait plus conviviale. Ainsi ils soutiennent que « … *si la misère humaine n'est pas plus profonde dans les prisons que dans les taudis, (ces derniers) vont se vider au profit des prisons »*[26] .

Ainsi, le régime des peines doit être en étroite relation avec le type de société économique dans laquelle on est. De ce fait, dans une société où il y a beaucoup de chômeurs qui vivent dans la misère, le régime carcéral doit être sévère avec des conditions plus invivables et plus difficiles pour décourager les potentiels criminels. Par contre, si l'on est dans une société avec des travailleurs non qualifiés, la prison aurait pour but de les former afin de doter à la communauté d'ouvriers ayant une profession et leur inculquer les valeurs d'autosuffisance des fruits de leur travail. Si cette théorie économique est la clé de la situation du système des peines, sa compréhension nécessite une approche historique. En effet, cette approche considère qu'il y a une corrélation entre l'époque, la structure et la peine. Ils, ainsi, distinguent trois (3) époques dans l'histoire des peines qui correspondent à trois (3) formes de société :

- le haut moyen âge avec les pénitences et les amendes ;
- le moyen âge qui correspond au système corporel et aux supplices ;
- le XVII siècle ou l'époque de la peine privative de liberté.

[24] Georges RUSCHE &Otto KIRCHEIMER, *Peines et Structures sociales*, Londres, Passages, 1994, p. 30
[25] ibid., p.42
[26] ibid., p.45

Il y a là une parfaite similitude des structures qui se répercute dans les formes de peines. Toutefois, elle a des orientations différentes d'Europe en Amérique, mais son évolution en Afrique constitue la synthèse de celle des deux (2) autres continents. Alors qu'en Europe elle était répressive, en Amérique elle était surtout soucieuse de donner une qualification professionnelle aux prisonniers afin qu'ils participent à l'édifice nationale. Dans ce dernier continent la prison y avait pour rôle *« l'enseignement, l'apprentissage de métiers qualifiés, la gestion de l'hygiène corporelle, le régime progressiste, le pardon et le sursis conditionnels, l'assistances à la libération, le traitement particulier des jeunes et des condamnés primaires… »*

Ainsi furent initiées des recherches scientifiques pour identifier les causes individuelles, sociales du crime et l'efficacité optimale dans la lutte contre ce dernier par l'assistance et la prévention.

Selon RUSCHE et KIRCHEIMER « *la plupart des pénologues d'orientation libérale prétendent aujourd'hui que le but de la sanction est la protection de la société*» [27]. Mais, il est impossible de juxtaposer protection de la société et la vengeance ou la rétribution. En effet, la société, pour son équilibre et sa cohésion, a établi un ensemble de règles, de valeurs, dont la violation entraînerait pour son auteur une sanction, la punition pénale. L'inflation ne consiste pas, pour tant, la preuve de l'accent que le groupe met sur l'obéissance qu'une réaction de défense de sa part envers les violateurs.

Bref, la protection de la société est la finalité de toute sanction ou traitement pénal, quelque soit sa forme. La diversité des théories sur la peine et la confusion qu'elles ont produit sur l'esprit de nombreux penseurs sont dues au non-dispatching entre moyens et finalités. Les moyens d'assurer la survie de la société sont tributaires de l'époque et de la conception des auteurs qui élaborent ces lois et règlements. Dés lors le caractère des peines est indissociablement lié aux valeurs culturelles de l'Etat qui en use.

Donc il existerait, selon ces auteurs une étroite relation entre la peine et la culture qui les produit. Ces théories sur la problématique carcérale nous édifie sur l'origine répressive ou restitutive de l'incarcération. Ainsi, cette affirmation selon laquelle la prison aurait des conséquences négatives sur l'individu se manifeste à travers :

[27] ibid., p. 45

- une perte de son emploi ;
- une entrée en contact avec d'autres caïds parfois plus dangereux[28]

Par conséquent *« les hommes n'ayant pas réussi à créer le paradis sur terre... (ont inventé) l'enfer (qui) est bel et bien là et (ils) y sont enfermés »*[29]

Ibrahima LY considère que *« la prison est généralement infamante et les conditions de vie y sont rudes »*[30]

Dans cet ouvrage la prison apparaît comme un taudis où sont jetés les « déchets de la société». La déclaration de certains personnages le montre bien. Notamment Bissou[31]qui souhaitait que Dieu leur donne beaucoup d'argent car seule la richesse est l'unique moyen pour éviter l'incarcération. Maïmouna, l'héroïne du livre, considère quant à elle que la prison est juste un prolongement de la société qui y continue à exercer son influence sur ses enfants. Elle déclare à ce propos *« j'ai l'impression que les adultes ont tissé une immense toile d'araignées au- dessus de la tête des enfants juste à quelques travers de doigts de leurs têtes »*[32]

L'auteur évoque les filets dans lesquels, la structuration de la société traditionnelle maintient, dans la Baleya [33], les déviants. Ces derniers sont les révoltés (Maïmouna), les voleurs (exemple Bissou), les opposants politiques.

Dans cette prison, les pensionnaires sont soumis à un régime qui ne respecte pas les droits des détenus encore moins la déontologie pénitentiaire. En effet, les femmes, les enfants et les hommes sont mélangés et il n'y pas une catégorisation selon les peines.

Toiles d'araignées, une œuvre autobiographique, évoque les effets pervers de la contrainte sociale caractéristique des sociétés traditionnelles ayant survécues au régime colonial.

Le titre évoque, également, le manque de liberté des individus moulés dans la communauté et cela se poursuit jusqu'en prison. Les conditions de vie y sont telles que les

[28] Nous peuvent donner à titre illustratif l'exemple du gang de Ino et compagnie qui se sont rencontré en prison et on formé leur groupe au sein de Rebeuss. Ils venait chacun d'un gang différent c'est donc la prison qui a favorisé cette formation qui se fait remarqué d'ailleurs par leur tentatives d'évasions spectaculaires
[29]Ibrahima LY, *Toiles d'araignées*, Paris, Harmattan, 1982, p. 27
[30] ibid.
[31] L'un des personnage clé du livre et qui s'est substitué en un fou pour pouvoir survivre
[32] Ibrahima LY, *Toile d'araignées*, Paris, Harmattan/ Encre, 1982, p315
[33] C'est la localité où se situe la prison dont nous parle Ibrahima LY

détenus sont obligés de simuler la folie, parfois, pour pouvoir garder un semblant de dignité humaine.

La forme du livre est de type fonctionnaliste dans la mesure où la prison y est décrite comme un moyen régulateur de la société destiné à assurer la cohésion groupale. Par conséquent, la peine est très correctionnelle, le mode d'incarcération est brutal. Ce qui en fait un excellent outil de dissuasion. De ce fait, d'ailleurs, l'auteur nous permet de nous familiariser avec les anciennes formes d'administration des peines, qui du reste étaient très répressives. En bref, il peint un tableau où les agents de l'administration (notamment les gardiens) apparaissent comme les loups et les détenus, les agneaux. Hors un prisonnier, même s'il ne mérite, pour aucune raison la torture, est loin d'être un saint. Comme en témoigne d'ailleurs les guerres entre eux, les cas de viols, la terreur des chefs de chambres. Ce qui fait que c'est la loi du plus fort au sein de cette prison.

Daha Chérif BA rejoint Ibrahima LY sur le principe que la prison a des conséquences dévastatrices sur les principaux concernés. En effet, il écrit *« la vie carcérale … est faite d'encombrement des cellules, d'insuffisance et de pauvreté nutritionnelle de la ration alimentaire, de la rareté du matériel de couchage, du manque criard des effets d'habillement, de l'absence notable de la discipline… »*[34]

Il faudrait noter que son étude se fait sur une période bien déterminé et qui nous permet, associé à l'ouvrage de LY, de suivre de prés l'évolution des modes d'incarcération. Cela nous outille, davantage, dans notre volonté de porter un regard critique sur le monde carcéral du pays dont les bâtiments datent presque tous de l'époque coloniale et qui rendent précaire la vie dans ces enceintes. C'est ce que nous enseigne, d'ailleurs le rapport de la RADDHO (1996) qui insiste sur le non-respect des règles minimales de détention dans toutes les prisons sénégalaises. Le rapport présenté après le séminaire Panafricain de Kampala (1996) extrapole ces résultats à toute l'Afrique, en ce sens qu'il dénonce la vétusté des locaux et manque de respect des règles d'hygiène. Cela reflète, toujours selon ce rapport, les problèmes économiques, socioculturels que vivent les populations du continent.

[34] Daha Chérif BA, *Marginalité et exclusion au Sénégal : les comportements conflictuels et criminels dans la vallée du Fleuve Sénégal 1810-1970*, Dakar, U.C.A.D, Histoire, 2002, chapitre V

Par conséquent, il faudrait mettre en place des politiques qui consisterait à limiter le temps que passe un condamné en prison, en assouplissant les sanctions. Le rapport annuel publié par l'O.N.G PRI s'inscrit dans cette logique.

En effet, après avoir proposé un répertoire des problèmes des détenus, il a procédé à une élaboration d'un ensemble de propositions pour apporter des solutions à ces difficultés. Pour ce faire il préconise une adaptation locale des règles minimales de conditions de détention au budget des Etats africains.

Tous ces rapports, au-delà des conditions difficiles qu'ils soulignent, évoquent l'incidence négative du séjour carcéral aussi bien chez les principaux concernés que la société dans sa globalité. Omar DIALLO, coordonnateur de l'observatoire des droits humains de la RADDHO[35], le souligne en ces termes *« on peut juger du degré de civilisation d'une société en visitant ses prisons »*

Michel FOUCAULT, en ce qui le concerne, souligne que la prison est l'antichambre de la société sur tous les plans. Il considère que la prison rend mauvais et qu'elle est un prolongement de la société, surtout dans ses formes contraignantes. Ainsi, écrit-il *« on a vu que la prison transformait, dans la justice pénale, la procédure punitive en technique pénitentiaire ; l'archipel carcéral, lui, transforme cette technique de l'institution du corps social tout entier avec plusieurs effets importants… »*[36]

Dans son étude il a, surtout, tenu à parler des formes de tortures notamment le supplice. C'est d'ailleurs, leur caractère répressive qui constitue un moyen de découragement pour enfreindre la loi judiciaire et outrepasser celles sociales. A l'époque où le livre a été écrit l'exécution de la sentence était publique et la peine de mort restait l'issu de toute condamnation. Par ailleurs, il était difficile d'avoir le statut d'ancien détenu.

En guise de conclusion pour cette dernière tendance, nous pouvons dire qu'ils considèrent que la prison est le lieu de la débauche totale. En effet, les conditions de vie précaires, l'insuffisance alimentaire, la défaillance hygiénique, la prise en charge défectueuse, l'architecture même des locaux , sont autant de facteurs que ces auteurs considèrent comme source de dégradation morale susceptible d'atteindre le psychique de l'individu. Les rapports gardés/ gardiens rendent plus difficiles cette vie carcérale. La prison est donc un lieu qui ne

[35] Le journal l'Info 7 du 08 septembre 2003
[36]Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 310 p.

favorise pas l'éclosion de la personnalité des individus, les rendent méchants. Ce qui entraîne une perte des rapports sociaux et le sens des initiatives.

Toutefois, si tous ces facteurs sont autant de variables qui peuvent influencer le comportement déviant des individus incarcérés, il n'en demeure pas moins que la capacité d'adaptation des individus, leur statut social, leur état financier, le soutient de leurs proches peuvent être des éléments régulateurs pour le redressement des condamnés.

La qualité de leurs séjours est aussi d'une importance capitale tout autant que l'intervention des travailleurs sociaux et autres structures susceptibles de constituer des catalyseurs.

L'administration pénitentiaire, au-delà de son objectif de faire appliquer la décision judiciaire, est soucieuse de préparer le détenu à la réinsertion dans le milieu social immédiat.

Si ces deux (2) tendances ont des visions différentes de la finalité de la prison et de son efficacité, ils n'ont pas pris en considération l' individu doué de sens et doté d'une capacité d'adaptation et réadaptation non négligeable. En plus de cela, l'individu dans les deux (2) cas est isolé. Autrement dit, ils ne parlent pas du membre d'une communauté dont le dysfonctionnement de l'un des éléments entraînerait celui de toute la structuration sociale.

Cependant, ces deux tendances nous ont permis, respectivement, de prendre connaissance de la fonction de la prison en rapport avec la société dans laquelle on se trouve et de suivre l'évolution des modes d'incarcération. En effet, si la prison européenne était répressive, en Amérique elle est resté restitutive. Quant au Sénégal, elle résume ces deux volets dans des périodes différentes. En fait, pendant la colonisation, elle avait le même caractère que celle européenne, depuis les années quatre vingt (80) elle adopte la tendance américaine.

I-5 : DEFINITION DES CONCEPTS CLES

« Pour lutter contre l'emploi de concepts flous, ambigus, il faut apprendre à les construire de façon rigoureuse »[37]. Ainsi la « *conceptualisation est plus qu'une simple définition ou convention terminologique. Elle constitue une construction abstraite qui vise à rendre réel. A cet effet, elle ne retient pas tous les aspects de la réalité mais seulement ce qui exprime l'essentiel du point de vue du chercheur. Il s'agit donc d'une construction sélection. »*[38]

Il s'agira donc pour nous, ici, de donner les définitions de nos concepts clés pour les rendre opérationnels et adaptables à notre présent travail. Les concepts sont : **vie carcérale, réinsertion, socio-économique, camp pénal.**

La vie carcérale : nous allons d'abord définir ces deux (2) termes séparément.

La vie : on entend par cette expression l'existence humaine- d'un point de vue particulier ou considéré de la façon dont elle est vécue.

Carcérale est un adjectif qui fait référence à la prison**.**

Ainsi la vie carcérale est l'existence humaine au sein d'une prison. En ce qui nous concerne, nous entendons par ce groupe de mots le quotidien des pensionnaires du CPL6. Notamment les conditions de détention à travers l'alimentation, l'hygiène, la santé ; mais également la cohabitation entre détenus et entre ces derniers et l'administration et les relations humaines.

La réinsertion : c'est l'action d'insérer de nouveau dans un milieu, assurer une nouvelle insertion à quelqu'un.

Le concept de réinsertion pourrait signifier l'action par laquelle on tente de corriger un individu, de le réintégrer dans un milieu social selon les normes et les valeurs qui prévalent dans la communauté en question. Par conséquent, il faut agir soit sur le milieu , soit sur le sujet pour le faire participer et l'insérer une nouvelle fois dans la structure, qui lui permet de se valoriser et de trouver un équilibre. Ainsi il y a deux (2) individus à réinsérer :

---

[37] Madeleine GRAWITZ, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1996, p.350
[38] Raymond QUIVY.& Luc Van CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995, p.120

- ❖ l'individu non inséré à la société avant son incarcération, conséquence de l'exclusion socio-économique ou l'auto –exclusion dû à un choc émotionnel ou psychologique ;
- ❖ l'individu intégré dans la société et détruit par l'emprisonnement occasionné par un choc dû à l'incarcération violente et abus subis durant cette période, longues peines non accompagnées d'activités sociales et réformatrices.

La réinsertion s'établie en trois étapes :

- ➢ la réinsertion en amont :

Elle est concrétisée durant la période de garde à vue. Cette phase est très difficile à cause de la violation de la loi, l'illégalité des traitements, les interrogations musclées et/ou déstabilisantes sur le plan psychologique. Elle est assez courte par rapport aux autres phases ;

- ➢ la réinsertion durant la détention :

C'est la phase la plus faible, mais reste celle où l'on peut facilement et vite remédier à certaines maladies ou symptômes. Elle aura pour fonction de mener une action générale préventive contre l'oisiveté et l'inoccupation. Cette prévention devrait se comprendre essentiellement de: travail et formation professionnelle ;

- ➢ la réinsertion en aval :

Elle reste la plus importante en coût et en temps. Toutefois, l'individu n'est plus prise en charge par la société (Etat). C'est la réinsertion post-pénale. Ainsi nous avons une situation doublement compliquée :

- ✓ Inconsidéré, isolé, souvent rejeté, l'individu cherche à se venger de la société d'où sa récidive avant que celui-ci ne comprenne que ses actes et ses gestes ont des conséquences néfastes ;
- ✓ si la société décide de le prendre en charge, l'individu est-il suffisamment outillé pour gagner sa vie selon les normes de la société et cette dernière a t-elle les institutions nécessaires pour accueillir des cas de ce genre.

Il faut signaler que cette notion de réinsertion s'adresse à tous les marginaux de la société notamment les handicapés, les malades mentaux, les prisonniers…

Dans notre présent travail nous nous intéressons à la préparation à la réinsertion durant la détention.

Selon Daour DIOP « …*la réinsertion vise à mettre à profit la période de la détention pour permettre au détenu, une fois libéré, de retrouver sa place dans la société comme tout bon citoyen »*[39]

Cette notion recouvre toutes les activités mises en œuvre pour éviter le désœuvrement du détenu et par ricochet l'extraire de *« l'inoccupation du corps et de l'esprit (qui) lui (le détenu) laisse le champ libre au stress, aux trafics, aux angoisses et le pousse au suicide, à la révolte contre l'institution et son personnel, parfois contre sa famille »*[40]

Cette préparation s'effectue à travers les formations professionnelles dans les ateliers (menuiserie bois ou corne, art, sérigraphie…), éducatives avec l'apprentissage des langues (comme le français, l'anglais ou l'arabe), les activités sportives et culturelles et les corvée (aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Camp Pénal de Liberté 6). La réinsertion peut, cependant, être de plusieurs natures : professionnelle, culturelle, sociale, économique… Dans ce présent travail nous intéressons à la réinsertion socio-économique.

La réinsertion socio-économique :

Le concept de réinsertion étant élucidé plus haut, il s'agira ici de parler du couple socio-économique et ce qu'il convient d'en entendre dans ce présent travail. Mais nous allons d'abord définir chacun des concepts composants cette expression avant d'en venir « *au couple concept* ».

S'agissant du terme socio c'est le diminutif de social qui a rapport à la société, qui concerne la vie en société, qui la caractérise. Ici nous entendons par la réinsertion sociale, la réintégration de l'individu dans le moulage de l'interaction sociale des normes et valeurs mises en place par la collectivité pour assurer son équilibre. L'individu condamne est supposé

[39]Daour DIOP, *L'administration pénitentiaire du Sénégal : moyens de la réinsertion et projet pour développer la prise en charge des libérés conditionnels*, Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire de Fleury Mérogis, 1995
[40] ibid., p. 29

avoir violé cette réglemention et cette préparation à la réinsertion doit le mettre dans les meilleures dispositions pour réintégrer la vie communautaire.

Economique, est un adjectif qui vient d'économie, signifie l'ensemble des activités d'une collectivité humaine relatives à la production, à la distribution et à la consommation des richesses. Donc la réinsertion économique est cet encadrement qui doit donner les moyens financiers pouvant mettre à l'abris du besoin le détenu. Cependant, elle se fait à deux (2) niveaux :

- le travail dans les ateliers génère souvent des revenues qu'on appelle le pécule. Ces derniers permettent aux pensionnaires de pouvoir régler certains détails d'ordre financier en prison ;
- ce pécule lui permet, également, de payer, par exemple son transport au cas où qu'il viendrait de l'intérieur du pays.

Par la préparation à la réinsertion socio-économique nous entendons toutes les activités mises en œuvre, durant la détention, que ce soit par l'institution pénitentiaire, les O.N.G, les bonnes volontés, pour permettre à l'individu de réintégrer le milieu social et lui donner un métier pour qu'il puisse, à priori trouver un travail et subvenir à ses besoins.

Camp pénal : définissons tour à tour ces deux (2) termes avant de donner la signification du couple**.**

Le camp est un espace de terrain servant de lieu d'internement ou d'habitation provisoire. Quant à l'adjectif **pénal** il renvoie à la peine.

Ainsi le camp pénal est un lieu clos où sont gardé « *les individus condamnés aux travaux forcé à temps et à la perpétuité, à la détention criminelle et ceux auxquels ils restent à subir une peine d'une durée supérieure à un an ou plusieurs peines dont le total est supérieur à un an, après le moment où leur condamnation est devenue définitive »*[41]

[41] Article 23 du décret relatif aux procédures d'exécution et d'amendement des sanctions pénales du 28 juillet 2000

I-6 : MODELE D'ANALYSE

Le modèle d'analyse est la construction à partir de laquelle nous allons étudier et analyser notre objet. Cela consistera pour nous à nous inspirer de modèles d'auteurs qui soient adaptables à notre sujet. Dans notre présent travail, qui concerne un groupe de « déviants », les modèles d'analyse dont nous pouvons nous inspirer sont nombreux. Nous pouvons donner à titre d'exemple E. DURKHEIM (son analyse sur le normal et le pathologique), T.PARSON et R.K. MERTON (leur approche fonctionnaliste de la déviance), H.BESKER et E. GOFFMAN **(** leur conception de la déviance comme le produit d'une interaction)**.**

Nous choisirons comme modèles d'analyse ceux des deux (2) derniers penseurs. Le premier avec sa théorie de l'étiquetage et le second dans son apport sur la stigmatisation. Il sont, cependant, tous les deux (2) des interactionnistes. Toujours, dans notre souci de pertinence, nous utiliserons le modèle de R.BOUDON, comme théoricien de l'individualisme méthodologique.

Le courant **interactionniste** est né aux Etats-Unis dans les années cinquante à l'Université de Chicago. S'il connaît son essor au cours de la décennie suivante, il se diversifiera en plusieurs tendances. Notamment, *« la Sociologie compréhensive ou phénoménologique issue des travaux de Schütz, le modèle théâtral de Goffman… »*[42]. L'interactionnisme *« utilise …la notion d'interaction pour exprimer l'unité minimale des échanges sociaux et désigner une situation sociale où chacun agit et se comporte en fonction de l'autre »*[43]

Par conséquent, ils privilégient l'analyse des groupes de déviants dans leur étude des petites communautés vivant dans des sociétés industrielles. C'est ainsi que, BECKER étudie la toxicomanie en 1953 avec les fumeurs de marijuana, et les joueurs de Jazz. GOFFMAN, en ce qui le concerne, l'applique au monde des malades mentaux au sein desquels il a vécu pendant un (1) an.

BECKER, dans sa théorie de l'étiquetage considère que la déviance n'est pas simplement le fait objectif de ne pas se conformer aux normes ; mais tout autant la conséquence d'une étiquette qui est collée au dos du déviant par ceux qui le repèrent et le traitent comme tel.

---

[42] P.J DURANT &R.WEIL, *Sociologie contemporaine,* Edition Vigot, 1997, p. 107
[43] ibid., p.172

L'étude de la déviance privilégie l'observation directe pour prouver les théories par des faits objectifs et qui soient de connivence avec ce qui se passe.

Ainsi, à l'image de DURANT et WEIL nous « …*écarterons les théories et observerons les significations qui engendrent, au cours des interactions singulières et qui mobilisent les avoirs véhiculés par les acteurs eux-mêmes durant les échanges »*[44]

GOFFMAN l'a utilisé dans son étude des malades mentaux grâce à son modèle dramaturgique de la représentation[45]. L'interaction de face à face est, également, définie comme *« un système social en miniature qui se joue entre un acteur et les autres qui constituent son public »*[46].

Ce modèle dramaturgique, GOFFMAN l'utilise dans son analyse de l'Asile mental, d'une part et dans l'interaction de face à face, d'autre part. D'ailleurs, il considère l'Asile comme *l' « exemple typique de la réclusion »*[47]

Ainsi « *le simple face à face dans des conditions normales requiert, déjà, des éléments de configuration destinées à soutenir rituellement une ligne de conduite afin de ne pas perdre la face »*[48]

En somme, GOFFMAN, considère que la vie sociale est un lieu de la théâtralisation occasionnant la confrontation de différents personnages, chacun ayant un rôle bien déterminé pour le bon fonctionnement de la structure. Ce qu'il résume en ces termes « *je vais donc affirmer que la vie sociale est une scène, non pas en une grande proclamation littéraire, mais de façon simplement technique : à savoir que, profondément incorporées à la nature de la parole, on retrouve les nécessités fondamentales de la théâtralisation »*[49] . En bref, on peut dire que l'interaction se fait dans un jeu où chacun doit ajuster son rôle à celui de l'autre.

En effet, elle met en confrontation différents acteurs, aux intérêts parfois antagonistes. Et son modèle met en scène des « déviants » , c'est à dire des individus ayants laissés les recommandations et violés les interdits sociaux. Entre dans cette catégorisation les malades mentaux, les prostitués, les prisonniers…

---

[44] ibid., p.172
[45] Erving GOFFMAN, *La représentation de soi dans la vie quotidienne*, Paris, Minuit, 1973, p.35
[46] J.P DURANT &R. WEIL, *Sociologie compréhensive*, Edition Vigot, 1997, p. 173
[47] ibid.
[48] ibid. p.173
[49] Erving GOFFMAN, *Façon de parler*, Paris, Minuit, 1987, p.10

La prison, étant le contexte social de ceux qui ont enfreint la loi (sociale et juridictionnelle), cette théorie présente un intérêt, non moins, important pour notre travail.

Ainsi, grâce à ce modèle nous chercherons à voir les interactions entre les pensionnaires du CPL6 et l'institution pénitentiaire chargée de leur garde physique d'un côté et de l'autre, leur présentation à la réinsertion socio- économique. La vie dans ces enceintes, lieu de théâtralisation, met en scène ceux qui encadrent les détenus (comme représentants de la société) pourvoyeurs de règles de conduit et les condamnés, en tant qu'exécuteurs d'ordres.

Il nous permettra, également de voir si effectivement la prison joue son rôle de redresseur là où la société aurait échoué, et aussi cette prétention de vouloir remodeler l'individu concerné. Pour les mêmes raisons nous utiliserons la théorie de l'**individualisme méthodologique** avec Raymond BOUDON. Il soutient que « *ce courant énonce que, pour expliquer un phénomène social quelconque (…), il est indispensable de reconstruire les motivations des individus concernés par le phénomène en question, et d'appréhender ce phénomène comme le résultat de l'agrégation des comportements individuels dictés par ces motivations »*[50]

Autrement dit, ce paradigme s'intéresse aux motifs de l'acteur placé dans un situation contraignante même s'il n'ignore pas la structure. C'est à ce propos d'ailleurs que BOUDON écrit « … *le fait que son action se déroule dans un contexte de contraintes, c'est à dire d'éléments qu'il doit accepter comme des données qui s'imposent à lui, ne signifie pas qu'on puisse faire de son comportement la conséquence exclusive de ces contraintes »*[51]

Les partisans de l'individualisme méthodologique « *privilégient, dans leurs études les finalités de l'action individuelle et l'intentionnalité placés dans des situations où il doit prendre en compte les contraintes qui contrarient ses objectifs »*[52]

Ces contraintes doivent permettre de comprendre les relations de causalité entre les propriétés des systèmes d'interaction et le comportement des individus. Il s'agir donc pour nous, dans ce travail, de nous intéresser à la réaction des prisonniers face à l'institution pénitentiaire et ses réglementations. En d'autres termes, porter un regard critique sur les rapports entre encadreurs et éduqués dans un champ hiérarchisé.

---

[50] Raymond BOUDON, *L'idéologie*, Paris, Fayard, 1986, p. 46
[51] ibid., p.34
[52] J.P DURANT& R.WEIL, *Sociologie Compréhensive*, Edition Vigot, 1997, p. 111

Si la politique est une élaboration collective, son application reste individuelle. Par conséquent, il nous faut prendre en considération d'autres éléments, non négligeables dans l'analyse de l'efficacité de cette prétention. Se sont entre autres la capacité d'adaptation et la volonté de dépassement des événements traumatisants des individus concernés.

C'est dans cette logique que la méthode de l'individualisme méthodologique tiendrait son originalité et sa singularité.

I-7 : JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

Au lieu de le préparer à vivre dans le respect des lois, la prison, du fait des inégalités sociales et de l'exploitation[53] qui y sont souvent la règle, renforce (ou fait naître chez le détenu) l'amertume et la révolte contre la société. En effet, on y retrouve une injustice dans les conditions de vie et de traitement qui sont certainement à l'origine de la déviance. Mais, paradoxalement, cette institution a pour fonction première de favoriser l'amendement du détenu et de le préparation à la réinsertion dans la société.

En bref, elle est l'antichambre de la société dans l'encadrement des enfants pour les initier aux normes de cette dernière qu'elle n'a pas réussi à leur inculquer.

C'est ainsi, que nous avons choisi ce thème pour apporter notre pierre à cet édifice. Il faut signaler que les études sur ce monde sont nombreuses. Cependant, celles sont, surtout, centrées sur des analyses chronologiques en rapport avec l'évolution des modes d'incarcération, des approches juridictionnelles vulgarisatrices de la prise en charge considérable du législateur sénégalais de ce monde clos.

Mais aussi, celles destinées à dénoncer les mauvaises conditions de vie et l'état de délabrement total dans lequel se trouvent la plupart des locaux qui font offices de prisons dont beaucoup datent de l'époque coloniale.

Nous sommes dit au- delà de la garde à vue, du procès, que le détenu ait interjeter appel au niveau de la cour de cassation, que cette dernière ait rejeter sa demande et qu'il soit maintenant entrain de subir sa peine.

C'est à ce niveau qu'une étude sociologique aurait une pertinence capitale, dans la mesure où elle permet de voir comment faire de sorte la prison puisse jouer son rôle.

Sans avoir la prétention de donner des solutions, nous nous fixons comme priorité de porter un regard critique sur le milieu carcéral sous l'angle de la vie en son sein et les politiques de préparation à la réinsertion socio-économique afin de donner aux autorités

[53] Il ne faut pas prendre cette expression en son sens propre puisqu'elle peut être positive dans la mesure où elle permet au détenu de s'extraire de l'oisiveté. Par conséquent, il serait inapproprié de parler de violation des droits de l'homme ou d'exploitation dans la mesure où c'est le détenu lui6 même qui en demande

compétentes les éléments d'appréciation qui leur permettront de pouvoir prendre les bonnes décisions au bon moment.

Le camp pénal, qui reçoit des condamnés, est le milieu le plus propice pour diagnostiquer ces politiques. Le CPL6 a été l'une des prisons qui ont eu à recevoir ce programme.

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE

II-1 : CADRE DE L'ETUDE

II-1-1 : L'ESPACE D'ETUDE

Le Sénégal est une ancienne colonie française indépendante depuis 196O. Depuis lors nous avons eu trois (3) présidents de la République : le feu président Léopold Sédar SENGHOR (de 1960 à 1988), le président Abdou Diouf (de 1988 à 2000) actuel secrétaire général de la Francophonie, Maître Abdoulaye WADE qui en est l'actuel président (depuis 2000).

Sa population est composée de plusieurs ethnies notamment les Sérères, les Diolas les Toucouleurs, les Bambaras, les Wolofs pour ne citer que celles là. Elle est constituées de 90% musulmans répartie dans des confréries (Khadrya, Tidjanisme, Mouridisme, Layenne …) et de chrétiens (catholiques, protestants…)

Le Sénégal, situé à l'extrême Ouest du continent africain, est limité au Nord par la Mauritanie, au Sud la Guinée Bissau et la Guinée Conakry, à l'Est par l'Océan Atlantique et l'Ouest par le Mali . Il est arrosé par le fleuve Sénégal, Gambie, Casamance.

Il y a onze (11) régions réparties en département, communes, communautés rurales…

La région de Dakar est qui la capitale concentre l'essentiel des infrastructures et accueille l'ensemble des bâtiment administratif ce qui entraîne un exode rural qui n'en dit pas son nom. D'où la concentration de plus de la moitié de sa population essentiellement jeune femme.

Ce pays compte trente sept (37) établissements pénitentiaires réparties dans les différentes régions qui sont les suivantes :

Ziguinchor : MAC de Ziguinchor, de Bignona et d'Oussouye ;

Kolda : MAC de Kolda, celles de Sédhiou et de Vélingara ;

Tambacounda : MAC de Tamba, de Kédougou et de Bakel ;

Matam : MAC de Matam ;

Saint –Louis : MAC de Saint-Louis, celles de Dagana et de Podor ;

Diourbel :MAC de Diourbel, de Mbacké et de Bambey

Louga :MAC de Louga, celles de Linguère et de Kébémer

Fatick :MAC de Fatick, de Foundiounge et celle de Gossas

Kaolack :MAC de Kaolack, de Nioro du Rip et de Kaffrine, le CP de Koutal ;

Thiès : MAC de Thiès, de Mbour et de Tivaouane ;

Dakar : MAF, CPL6, MAC de Hann, MAC de Rufisque et du Cap Manuel, Pavillon Spécial de l'hôpital Principal, MC de Sébikotane.

Il faut signaler, toutefois, que la quasi- totalité de ces prisons sont un héritage colonial et aucune d'elles n'avait été prévues pour l'enfermement[54].

II-1-2 : LE LIEU D'ETUDE

La région de Dakar, carrefour internationale, est une localité située à l'Ouest du Sénégal. Sa situation géographique en fait une presqu'île. En effet, elle est limitée au Nord, au Sud et à l'Est par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par la région de Thiès et celle de Louga. Elle est le cœur du pays dans la mesure où l'essentielles des infrastructures sanitaires, économiques, culturelles.

[54] Rapport de la Direction de la Législation, des Statistiques et de l'Instruction (DLSI) de la DAP du 28 février 2001

II-2 : DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE

Le Cam Pénal de Liberté 6, l'un des établissements pénitentiaire les plus anciens du Sénégal, à été créé en 1948. Elle accueillait en moyenne cinq cent (500) personnes sur une capacité maximale de cinq cent treize (513)[55]. Situé dans l'extension localité dont il porte le nom, il est encerclé par la cité CANASSAP[56]. A quelques de la prison il y a le Camp militaire Sémou Malo, puis le télé centre et la boutique[57]. Derrière nous avons la maison d'arrêt des femmes.

Les Camps pénaux ont été créés en 1986[58]. Le Camp Pénal de Liberté 6 (CPL6), ancien hôpital psychiatrique[59]date de 1948. C'est en 1986 que le nom de Camp pénal de Hann et devient le CPL6. A partir de 1989 la politique de réinsertion sociale est initiée, mais ce n'est qu'en 1993 que les travailleurs sociaux commencent à intervenir au CPL6 en accompagnant l'équipe médicale. En 1994, ces travailleurs se sédentarisent sur demande du régisseur de l'époque et mettent ainsi un service socio-éducatif [60].

En 1995, les locaux sont rénovés avec l'appui du programme « Prévention-Détention-Réhabilitation »[61]. Si en 1995 sa population s'élevait à cinq cent soixante dix (570) pensionnaires pour soixante dix (70) agents, à la date du 19 juillet 2004 elle était estimée à neuf cent treize (913) détenus pour soixante deux (62) avec un plafond budgétaire de six cent (600) condamnés. Cette situation ne manquera certainement d'avoir des répercutions sur la gestion du domaine. Il est subdivisé en trois niveaux : la cour administrative, la cour des métiers et la détention

---

[55] Journal le Quotidien du 21 mai 2004
[56] logement des pénitentiaires
[57] C'est là où sont stocker, pour la vente, les produit provenant de la prison. Elle est co-géré par l'ONG *Ci Biti Air libre* et l'institution pénitentiaire du CPL6
[58] Décret n°86 du 28 décembre à son article 20
[59] Il s'appelait le Lazaret
[60] Tous ces renseignements ont été tirés du mémoire de Zita Rolande
[61] C'était un projet d'Enda-T.M dont le suivi est assuré, aujourd'hui par l'O.N.G Ci Biti

II-3 : LA POPULATION CIBLE

C'est l'ensemble de la population du CPL6 composée de sénégalais et d'étrangers (des guinéens, gambiens, français, …). Nous avons décidé de ne travailler qu'avec les sénégalais puisque les étrangers à leur sortie sont amenés au niveau de la police des frontières pour leur extradition vers leurs pays respectifs.

En plus même si la politique ne les met pas en quarantaine, elle privilégie les nationaux. Parmi les prisonniers sénégalais, venu de différentes régions, les délits et crimes sont nombreux : viol, détournement de deniers publiques, faux et usage de faux, escroquerie, détention de chanvre indien, coups et blessures, vols à main armées, assassinat, atteinte à la sûreté de l'Etat …

Quant aux peines elles vont d'un (1) an à la perpétuité. Nous avons travaillé avec cette population sans tenir compte du délit et de la durée de la peine puisque tous les pensionnaires doivent être traités de la même manière et ont le droit de profiter des prérogatives mises en place pour leur prise en charge effective.

C'est ainsi d'ailleurs que nous les avons divisés comme suit :

- les détenus qui font des corvées aussi bien à l'extérieur (à la Médina …) qu'à l'intérieur (au niveau de la cour administrative) ;
- ceux qui travaillent soit dans les ateliers répartis dans les huit (8) sections ou qui prennent des cours de langues (anglais, français, arabe)
- les pensionnaires qui n'ont aucunes activités, hormis le sport de maintenance, dont est soumis tout détenu, et qui restent pour la plupart du temps dans la détention.

Ce sont les détenus âgés de dix huit (18) ans et plus qui sont emprisonnés dans cette prison..

II-4 : METHODES ET TECHNIQUES UTILISEES

II-4-1 : LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Elle constitue la première partie de ce travail, après le choix du sujet (sa validation par les autorités académiques concernées) et l'obtention de notre autorisation d'accès au Camp Pénal de Liberté 6.

Nous avons effectué cette étape dans les différentes centres de documentation, les bibliothèques de Dakar en commençant par celle du département de Sociologie, celle d'Histoire, celle de la Faculté des Sciences Juridiques et la bibliothèque centrale de l'U.C.A.D. Les centres de documentation que nous avons visité sont les suivants : le CESTI, l'E.N.T.S.S, le CODESRIA, l'ENDA TIERS-MONDE, le R.A.D.I et celui de la RADDHO

La documentation électronique n'a pas été laissée en rade. En effet, nous y avons tiré beaucoup de documents qui nous ont permis de prendre connaissance des différents écrits qui sont faites sur le thème. Il faut noter que la problématique de la préparation à la réinsertion a été abondamment traitée contrairement aux questionnements sur la vie carcérale.

Les réflexions sur notre sujet sont abondantes et toutes les facettes sont abordées, notamment sur le plan juridique, historique. En bref, nous n'avons pas eu de problèmes de documents, c'était plutôt le contraire.

II-4 – 2 : CONSTUCTION DE L'ECHANTILLONNAGE

Notre présente étude est une enquête par sondage avec un échantillon tiré de l'ensemble de la population cible selon des critères bien définis. Le type d'échantillonnage que nous allons utilisé est celui non probabiliste par quota, avec les détenus, et par boule de neige avec les anciens. A la date du 19 juillet la population était de neuf cent treize (913) [62]pensionnaires. Nous avons pris un dixième (1/10) de toute la population sans distinction. Ainsi nous avons travaillé avec quatre vingt douze (92) individus. Pour vérifier notre postulat nous avons confronté cette échantillon avec celui d'anciens condamnés du CPL6 dont l'effectif dépend de nos contactes qui nous organisent les rencontres avec ces individus.

[62] Selon les archives de l'actuel greffier en chef du CPL6

II-4-3 : LES INTRUMENTS DE LA COLLECTE

C'est à l'aide desquels nous avons collecté les informations auprès des personnes ressource et de notre population cible. C'est le questionnaire et le guide d'entretien .

II-4-3-1 : Le questionnaire

Nous l'avons administrer aux détenus sur les thèmes suivants : identification, vie carcérale et les politiques de préparation à la réinsertion socio-économique. Mais l'administration a été de type direct ou indirecte selon le niveau d'étude de notre enquêté. Ainsi, si nous sommes devant un détenu qui sait lire et écrire en français nous lui demandons de répondre direct sur la feuille, dans le cas contraire nous traduisons les questions en Wolof[63] et nous remplissons au fur et à mesure.

II-4 –3-2 : Le guide d'entretien

C'est lors de notre quête d'information et de vérification que nous en l'avons utilisé. C'est notamment, auprès de régisseurs, du personnel du CPL6, des agents d'ONG qui s'activent dans ce domaine(le R.A.D.I, la RADDHO, CI BITI AIR LIBRE)

II- 4- 4 : HISTOIRE DE LA COLLECTE DES DONNEES

II- 4- 4 -1 : LA PRE-ENQUETE

Après nos lectures nous avons effectué une descente sur le terrain pour une reconnaissance du milieu et aussi avoir les premiers contactes. Cela c'est fait au mois de février. A la suite de cette phase nous avons mis sur pied notre premier échantillon de guide d'entretien et de questionnaire puisque c'est à ce niveau que s'éclaircit la plupart du temps nos objectifs

II- 4- 4 -2 : LE PRE-TEST

Cette partie nous l'avons faite au mois de mai au CPL6 avec un échantillon de quinze (15)détenus que nous avons choisi au hasard pour tester la pertinence et la clarté de nos questions, mais aussi vérifier si elles nous permettront d'avoir les informations que nous cherchons à obtenir au près de nos enquêtés.

[63] C'est la langue nationale du Sénégal

A la suite de cela nous avons reformulé beaucoup de questions soit parce que leur clarté laissait à désirer, soit elles reprenaient une question sous une autre forme ou tout simplement qu'elles soient incomplètes. Ainsi, nous avons éliminer certaines et ajouter d'autres. Mais surtout nous en avons reformuler plus de la moitié.

Ce questionnaire nous l'avons, toutefois administré aux détenus durant seulement une journée grâce à la collaboration du chef de cour et de l'assistant social qui nous avait prêté son bureau pour l'occasion.

Cette phase, qui a été d'une importance capitale pour la suite de ce travail, s'est déroulée durant tout le mois de mai.

II-5 : DIFFICULTES RENCONTREES

Le milieu carcéral est très sensible du fait des conditions de vie qui heurtent parfois la conscience humaine. Ajouter à cela, la forte médiatisation et les différents organismes de lutte pour la défense des droits de l'homme, l'accès aux prisons et la possibilité de s'entretenir avec les détenus sont réglementés. Ainsi il faut faire une demande manuscrite adressée au directeur de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) accompagné d'une photocopie de notre carte d'identité nationale et une note de notre chef de département. C'est l'obtention de cette dernière pièce qui nous a le plus retardé.

Mis à part ces quelques inconvénients dus aux lenteurs administratives, d'autres difficultés plus épineuses n'ont pas manqué de nous décourager tout au long de notre travail. Nous les répartirons en deux (2) groupes :

- les difficultés rencontrés au sein du CPL6 peuvent être résumé comme suit :

- ✓ impossibilité de visiter la détention pour des raisons de sécurité. En effet, selon les autorités, la présence d'une femme dans ces locaux risquerait de provoquer des troubles dans la gestion de ces quartiers. Par conséquent, nous avons dû nous contenter des descriptions que nous ont faites certaines de nos personnes ressources et des détenus.

- ✓ obligation de prendre rendez-vous à chaque fois que nous voulions venir au CPL6 et avoir d'abord l'aval du régisseur et spécifier notre but, pour leur permettre également de se préparer en conséquence.

  - ➢ incompréhension totale due à l'antagonisme de nos intérêts. En effet, ne comprenant pas notre soucis d'objectivité, à la suite de notre pré-test le régisseur croyait que nous avons terminer nos entretiens avec les détenus alors que nous n'avions travaillé qu'avec quinze (15) individus. Nous aussi de notre côté nous ne parvenions pas à comprendre cette excès de prise de précaution qui parfois n'avaient pas sa raison d'être.

Nous n'avons pas pu avoir les statistiques du CPL6 de 1993 à 2003 parce que le système n'est pas informatisé. Alors que nous avons celles sur l'ensemble du territoire. Cela entraîne du coup des problèmes d'appréciation sur les chiffres et la récidive.

- ➢ les entretiens avec les personnes ressources ont été très compliqués. En effet, les Sénégalais ont cette fâcheuse habitude de faire courir ceux qui ont besoin d'eux. Par conséquent, il fallait prendre des rendez-vous à ne plus en finir et le plus paradoxal c'est que certains d'entre eux ne prennent les appels téléphoniques émis à partir de télécentres[64]. Ainsi, nous avons été obligé de profiter des relations de parents, comme c'est de coutume dans ce pays ou tout simplement d'y renoncer.

Nous avons également été contraint de limiter le nombre d'anciens détenus à enquêter parce qu'ils étaient très difficile à contacter ou parfois ne prennent pas au sérieux ce que nous faisons. Notre statut de femme nous a aussi posé beaucoup de désagréments que se soit avec les détenus qu'avec les personnes ressources.

Mais les difficultés n'ont pas été aussi insurmontables que nous le prédisions. Cela s'explique par la collaboration de l'ensemble du personnel de la DAP, du CPL6, et surtout de l'O.N.G *CI BITI AIR LIBRE*. Le fait aussi que nous avions déjà travaille dans le milieu nous été d'un grand apport.

[64] Cabines téléphoniques au Sénégal gérées par des particuliers

Nous avons, toutefois, été surprise par la disponibilité totale des pensionnaires qui n'ont ménagé aucun effort pour répondre à nos questions. En effet, il n'y a eu qu'un seul détenu qui semblait être contrarié par le fait d'avoir à nous répondre.

DEUXIEME PARTIE :

IDENTIFICATION ET PRESENTATION DES DONNEES DE L'ENQUETE

CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES PRISONS SENEGALAISES

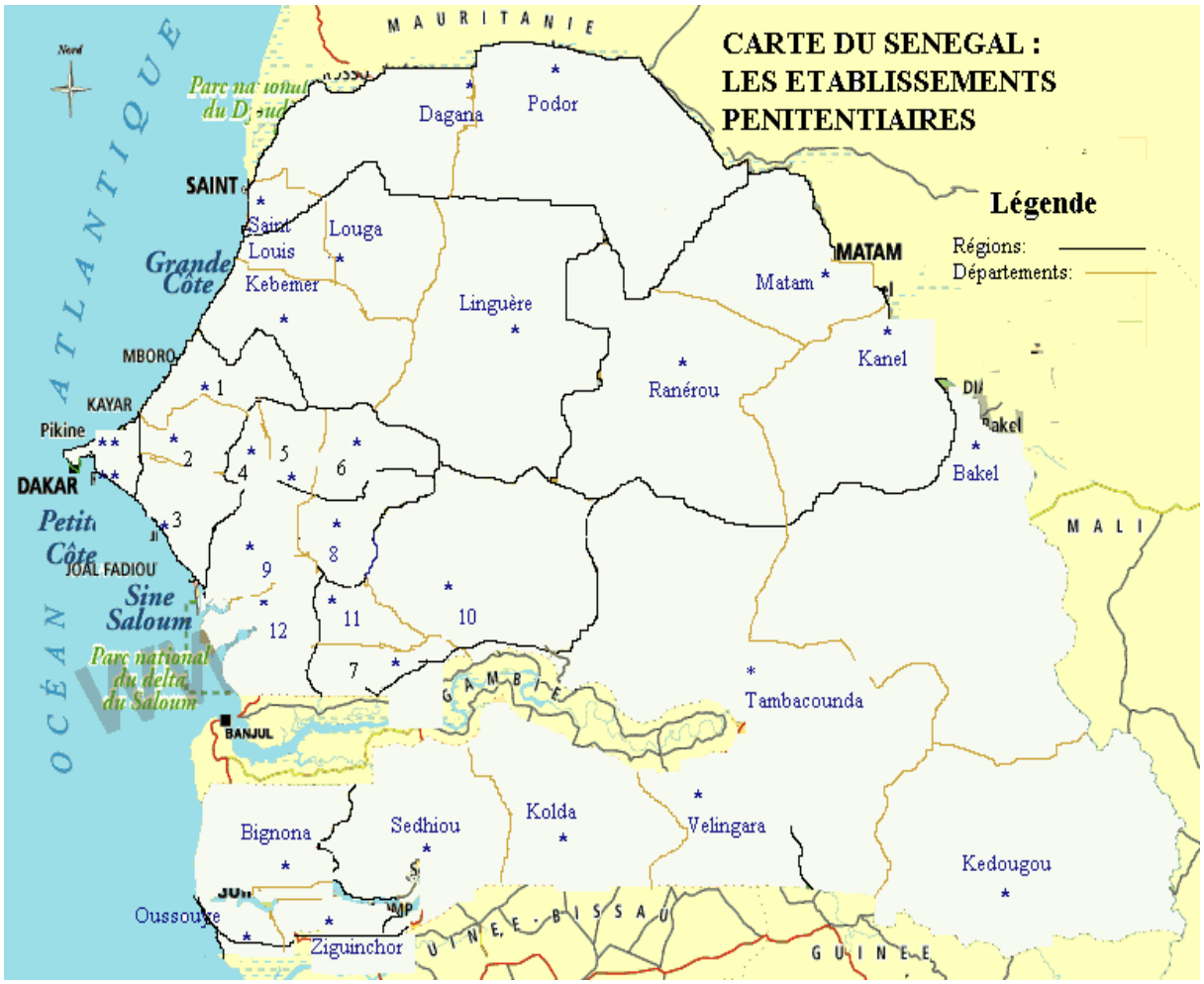

Tableau I : Répartition des établissements pénitentiaires en fonction des départements

Régions	**Départements**	**Prisons**		**Total**
		Camps pénaux	**Maison d'arrêt et de correction**	
Thiès	1. Tivaouane		1	**3**
	2. Thiès		1	
	3. Mbour		1	
Diourbel	4. Bambey		1	**3**
	5. Diourbel		1	
	6. Mbacké		1	
Fatick	7 Foundiougne		1	**3**
	8. Gossas		1	
	9. Fatick		1	
Kaolack	10. Kaffrine		1	**4**
	11. Kaolack		2	
	12. Koutal	1		
Dakar	Dakar	1	5	**8**
	Pikine		0	
	Guediawaye			
	Rufisque		2	
Saint Louis	Saint Louis		1	**3**
	Dagana		1	
	Podor		1	
Louga	Kébémer		1	**3**
	Louga		1	
	Liguere		1	
Matam	Matam		1	**1**
	Ranerou		0	
	Kanel		0	
Tambacounda	Tambacounda		1	**3**
	Bakel		1	
	Kédougou		1	
Kolda	Kolda		1	**3**
	Vélingara		1	
	Sedhiou		1	
Ziguinchor	Oussouye		1	**3**
	Bignona		1	
	Ziguinchor		1	
Total		**2**	**35**	**37**

Source : Données de l'enquête

I-1 : HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA POPULATION CARCERALE DE 1993 à 2003

La Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) a été érigée comme telle en 1971[65]. Elle est restée rattachée au Ministère de l'Intérieur jusqu'en 1998, date à la quelle elle est placée sous l'autorité du Ministère de la Justice. Cette direction est chargée d'assurer la garde des détenus et le bon fonctionnement des établissements pénitentiaires du Sénégal. Ces derniers, au nombre de trente sept (37) datent pour la plupart de l'époque coloniale. En ce temps, d'ailleurs, la garde des détenus et la sécurité des prisons étaient assurées par la gendarmerie nationale qui était, déjà, présente en 1851[66].

Le système carcéral sénégalais semble respecté les conventions et les traitées reconnus sur le plan international (ONU, OIP) pour la gestion des prisons. Mais, contrairement, au régime carcérale actuel, dans la société traditionnelle les criminels étaient forcés à l'exiler. Durant la colonisation c'était surtout les opposants qui subissaient l'incarcération et tous ceux qui troublaient l'ordre publique. Il y avaient alors une séparation entre les prisonniers européens, les citoyens et les indigènes.

La population carcérale sénégalais évolue en étroite relation avec le niveau d la criminalité. Nous allons présenter dans le tableau suivant cette évolution de 1993 à 2002.

[65] Par le décret n°71.877 du 30 juillet 1971
[66] Enda T.M, Rapport annuel de 1993-1994, p 1

TABLEAU II : Evolution de la population carcérale du Sénégal de 1993 à 2002

	Année 1993	Année 1994	Année 1995	Année 1996	Année 1997	Année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002
Sénégalais	3948	3809	4059	3989	4305	4689	4539	4490	4918	5477
Etrangers	362	365	371	374	310	309	304	404	355	312
Totaux	**4310**	**4174**	**4430**	**4363**	**4615**	**4998**	**4843**	**4894**	**5273**	**5789**

Source : cf. : Evolution de la population carcérale de 1993 à 1999 ; 2000 ; 2001 ; 2002, Division de la Législation, des Statistique et de l'Institution (DLSI) de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)

Graphique I : Evolution de la population carcérale du Sénégal de 1993 à 2003

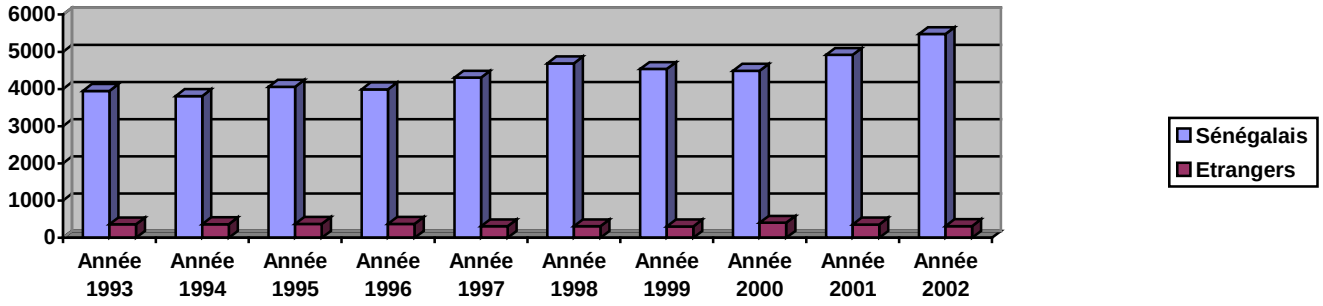

I-2 : TYPOLOGIE DES PRISONS

Le système carcéral sénégalais s'inspire des conventions, généralement, admises par l'Organisation des Nations Unies[67](ONU). Ainsi, le Législateur sénégalais a retenu les catégories d'établissements pénitentiaires suivantes : les maisons d'arrêt, les maisons de correction et les camps pénaux, et le pavillon spécial de l'hôpital Principal de Dakar.[68]

« Ces établissements sont créés, regroupés, supprimés par décrets. Ces décrets fixent ou modifient leur lieu d'implantation »[69].

[67] Selon le rapport annuel d'Enda T.M de 1993-1994 sur le programme (PDR)
[68] Nous pouvons avoir des établissements pénitentiaires qui sont à la fois des maisons d'arrêt et de correction comme la prison de Rebeuss
[69] Décret relatif aux procédure d'exécution et d'aménagement des sanctions pénales, 28 juillet 2000, article premier, p. 4

Dans chaque maison d'arrêt et de correction, des quartiers distincts sont aménagés pour les hommes et les femmes de telle sorte qu'il ne puisse y avoir communication entre eux.

Devront également être séparés des autres détenus, les inculqués, détenus provisoires, accusés et condamnés justiciables des juridictions militaires. Il en sera de même pour les mineurs âgés de plus d'un an lorsqu'ils sont placés provisoirement dans une maison d'arrêt selon les dispositions de l'article 576 du code de procédure pénal.[70]

I-2-1 : LES MAISONS D'ARRET ET DE CORRECTION

Si les maisons d'arrêt reçoivent les condamnés autres que ceux décris par l'article 23 du décret du 28 juillet 2000, les maisons de correction reçoivent quand à elles les condamnés à l'emprisonnement de police et les personnes soumises à la contrainte de corps. Autrement dit, ces maisons reçoivent les détenus en instance de jugement et ceux qui ont une peine inférieure à un (1) an. Lorsque le même établissement pénitentiaire sert à la fois de maison d'arrêt et de correction, une séparation est établie autant que faire se peut, entre :

- les inculpés, détenus provisoires et accusés ;
- les condamnés à l'emprisonnement correctionnel, auxquels il reste à purger une peine inférieure ou égale à un an ;
- les condamnés à l'emprisonnement simple de police ;
- les détenus qui subissent la contrainte de corps.[71]

Toutefois, *« dans les maisons d'arrêt par suite de la distribution des locaux ou de leur encombrement temporaire, le régime individuel ne peut être appliqué à tous les détenus provisoires, ceux à l'égard desquels l'autorité judiciaire aura prescrit de communiquer ou la mise à l'isolement doivent être placés par priorité en cellule individuelle. Il en est de même dans les établissements servant à la fois de maison d'arrêt et de correction*[72] *».*

Ce sont les détenus qui ont une peine inférieure ou égale à un an qui sont gardés dans ces enceintes et ceux qui sont en correctionnel**.** Les autres sont envoyés au niveau des camps pénaux. C'est à dire les condamnés auxquels il reste à subir plus d'une année en prison, à

[70] ibid., article 10
[71] ibid., article 11, p 6
[72] article 17 du décret du 28 juillet 2000

partir du moment où leur condamnation est devenu définitive doivent être transférés dans un camp pénal[73]

I - 2 – 2 : LES CAMPS PENAUX

« Les camps pénaux reçoivent les individus condamnés aux travaux forcés à temps et à la perpétuité, à la détention criminelle et ceux auxquels il reste à subir une peine d'une durée supérieure à un an, ou plusieurs peines dont le total est supérieur à un an, après le moment où leur condamnation, ou la dernière de leurs condamnations est devenue effective ».[74]

Cependant le régime de ces derniers est déterminé par un arrêté du Ministre chargé de l'Administration Pénitentiaire qui porte sur l'individualisation de peines fondé sur la constatation de la bonne conduite des intéressés et des efforts qu'ils manifestent en vue de leur reclassement. Ce régime est fixé par le règlement intérieur des prisons et appliqué sous le contrôle du juge de l'application des peines.

Le travail reste, toutefois, obligatoire pour les détenus à des peines privatives de liberté pour crime ou délits de droits communs. Mais, pour des problèmes de santé ou à cause de leur vieillesse ils peuvent en être dispensé sur décision du régisseur.

Pour favoriser le maintien des liens familiaux, des visites, pour les parents et proches, sont organisées deux (2) fois par semaine et d'une durée de quinze (15) minutes chacune. Hormis, bien sûr les visites des avocats et visiteurs de prisons pour la défense des droits de l'homme dans ces enceintes.

Le travail pénal, qu'on appelle souvent corvée, se fait à deux (2) niveaux :

- à l'intérieur de la prison pour la propreté des locaux, dans les ateliers, au service de l'Administration ;
- à l'extérieur pour le compte des services et établissements publics soit par concession de main-d'œuvre à des particuliers soit sur des chantiers publics.

Ce travail peut se faire sous le régime de la régie directe ou sous de la concession.

[73] article 12
[74] article 23

I-2-3 : LES PAVILLONS SPECIAUX

Ces pavillons, qui peuvent être des relais de maison d'arrêt ou de correction, accueillent les détenus malades dont l'état de santé l'exige. Seul le médecin ou l'infirmier major chargé de l'établissement en question est habilité à prendre cette décision avec l'accord du régisseur ou de son adjoint au cas où il serait absent. On peut donner à titre d'exemple le pavillon spécial de l'hôpital PRINCIPAL de Dakar. Cependant, il existe au sein des prisons des locaux prévus pour accueillir certains détenus atteints de maladies transmissibles (chambre E2 au CPL6)

I-3 : REPARTITION ET FONCTIONS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PENITENTIAIRE

I-3-1 : REPARTITION

Le personnel de chaque établissement pénitentiaire comprend pour :

- *« ceux qui ont une capacité d'accueil de moins de cent (100) détenus nous avons :*
  - ✓ *un régisseur ;*
  - ✓ *un adjoint au régisseur qui fait office de comptable des matières ;*
  - ✓ *un greffier qui fait office de chef de cour ;*
  - ✓ *un infirmier ;*
  - ✓ *un secrétaire dactylographique ;*
  - ✓ *des gardiens et des gardiennes.*
- *ceux qui ont une capacité d'accueil égale ou supérieure à cent (100) pensionnaires nous avons :*
  - ✓ *un régisseur ;*
  - ✓ *un adjoint au régisseur ;*
  - ✓ *un greffier en chef ;*
  - ✓ *des greffiers ;*
  - ✓ *un chef de cour ;*
  - ✓ *un comptable des matières ;*
  - ✓ *un infirmier major et des infirmiers ;*
  - ✓ *des secrétaires dactylographiques ;*

- ✓ *des chauffeurs ;*
- ✓ *des gardiens et des gardiennes.* [75]

I-3-2 : FONCTIONS DES AGENTS PENITENTIAIRES

I-3-2-1 : LE REGISSEUR ET SON ADJOINT

« Le régisseur administre l'établissement qui lui est confié. Il veille à l'exécution des lois, règlements et mandants de justice ainsi qu'au maintien de l'ordre et de la discipline. Il a notamment pour attribution : la garde et la surveillance des détenus, l'exécution du service de propreté, de la tenue des différents registres et écritures, la nourriture des prisonniers et, d'une façon générale de tout ce qui concerne l'administration de la prison. Il dirige toutes les parties du service intérieur de la prison. Tous les employés lui sont subordonnés. Il est seul responsable vis-à-vis de l'autorité dont-il dépend. » [76]

Son adjoint, quand à lui, est chargé sous son autorité de :

- ✓ *veiller au contrôle strict des effectifs, des personnels et de la population carcérale ainsi qu'à l'exécution correcte et immédiate des ordres reçus dans le cadre du service ;*
- ✓ *s'assurer, quotidiennement, du déroulement normal du service de gardiennage ;*
- ✓ *de l'organisation du travail pénitentiaire.*

En cas absence du régisseur, il est chargé de l'expédition des affaires courantes[77]

I-3-2-2: LE CHEF DE COUR

Il est chargé de la bonne exécution des ordres qui lui sont donnés, de la discipline et du service intérieur de propreté[78]. Il sert également d'intermédiaire entre l'administration et les détenus.

---

[75] ibid., article 112 aliéna 1&2, 28 juillet 2000, pp. 28-29
[76] ibid., article 114, p. 29
[77] ibid., article 115, pp. 28-29
[78] ibid., article 116

I-3-2-3 : LE GREFFIER EN CHEF ET SON ADJOINT

Le greffier en chef supervise toutes les activités du greffe. Les greffiers sont répartis entre la section juridique et le section administrative[79]. Dans les prisons à grande importante d'accueil, le greffier en chef tient le registre d'écrou et celui des contraignables comme il est stipulé aux articles 694 et 713 du code de procédure pénale[80]

I-3-2-4 : LE COMPTABLE DES MATIERES

Il est chargé, sous l'autorité du régisseur, de la bonne tenue des registres et des écritures comptables de l'établissement, de celles des fiches se rapportant à la gestion des pécules des détenus ainsi que celle des dépôts d'argent ou d'objets de valeur.[81]

I-3-2-5 : LES GARDIENS

Ils veillent à la bonne exécution des ordres qui leurs sont donnés, au maintien de l'ordre et de la discipline. Ils répondent de toute légèreté, négligence ou de mauvaise volonté dans l'exercice de leur mission. Ils rendent compte sans délai ,par écrit, de toute infraction au règlement et aux ordres reçus.

I-3-2-6 : LE MEDECIN MAJOR ET LES INFIRMIERS

Un médecin généraliste est désigné auprès de chaque établissement pénitentiaire pour veiller à la santé physique et mentale des détenus, à défaut un infirmier major y supplée. Il (médecin ou l'infirmier qui le supplée) fait, à la fin de chaque année, un rapport d'ensemble sur l'état sanitaire des détenus.[82] Les soins prescrits et les médicaments ordonnés ne peuvent être administrés que par le médecin traitant, l'infirmier major ou son aide.[83]

I-3-2-7 : LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Au sein de chaque établissement pénitentiaire est institué un service socio-éducatif qui comprend des assistants sociaux et des éducateurs, ou des professionnels de l'une de ces catégories de travailleurs sociaux.

---

[79] ibid., article 117
[80] ibid., article 95, p. 24
[81] ibid., article 118, p. 30
[82] ibid., article 220, p. 49
[83] ibid., article221, idem

Le service socio-éducatif a pour mission de participer à la prévention des effets désocialisant de l'emprisonnement sur les détenus, de favoriser le maintien des liens sociaux et familiaux et de les aider à préparer leur réadaptation sociale. Les travailleurs sociaux assurent les liaisons avec les divers services sociaux, éducatifs, médico-sociaux locaux et prennent tous contacts qu'ils jugent nécessaires pour la réinsertion des détenus.

Dans le cadre des dispositions légales et sous réserve des liaisons établies, les travailleurs sociaux sont tenus, à l'égard des tiers, au secret en tout ce qui concerne les informations qu'ils ont pu recueillir dans l'exercice de leurs fonctions. Ils peuvent s'entretenir, avec les détenus, sans la présence du personnel de surveillance.

CHAPITRE II : MONOGRAPHIE DU CPL6

SITUATION GEOGRAPHIQUE DU CPL6

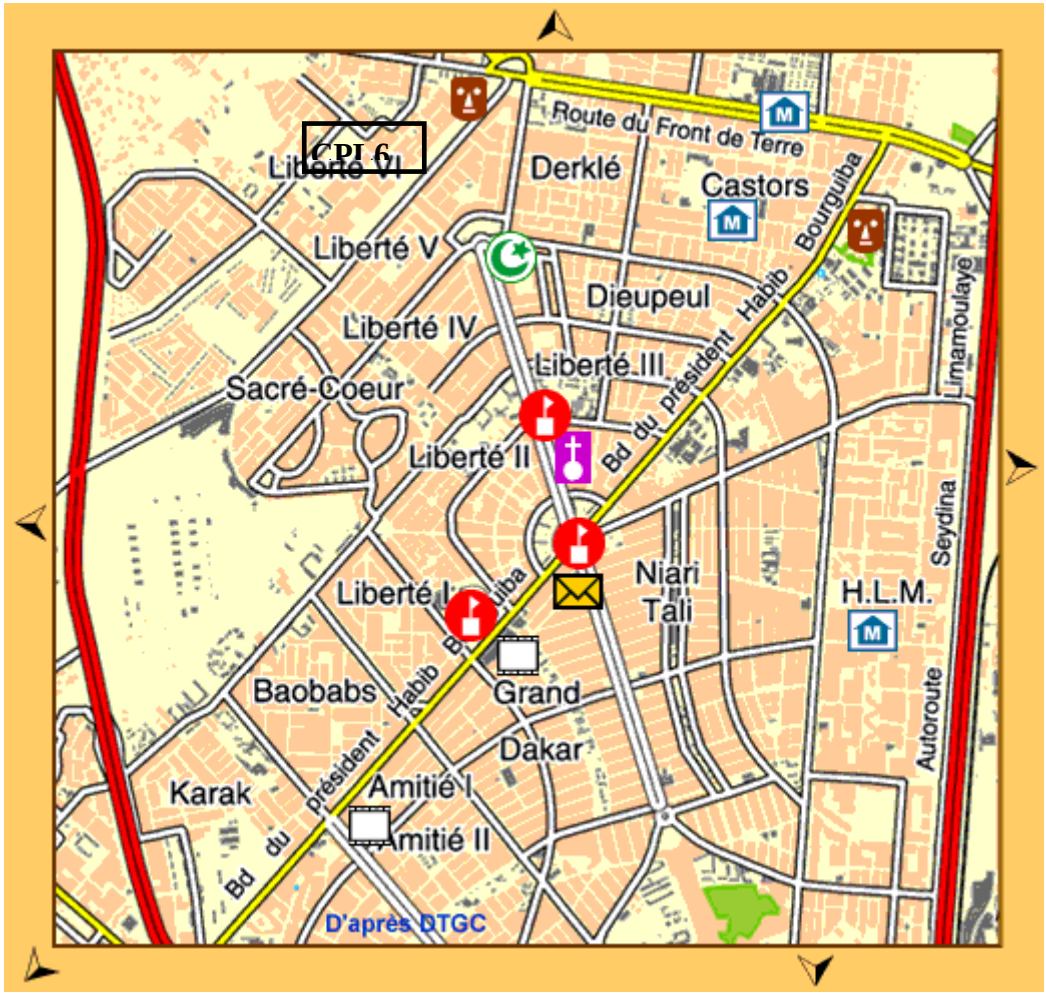

Dans cette partie nous allons parler avec plus de précision de notre lieu d'étude qu'est le CPL6. Dans un premier temps nous évoquerons les locaux, ensuite nous parlerons des différents acteurs et pour terminer nous donnerons les statistiques sur trois ans.

II-1 : LES LOCAUX

Ces lieux sont divisés en trois (3) niveaux par les autorités compétentes : ce sont la cour administrative, la cour des métiers et la détention.

II-1-1 : LA COUR ADMINISTRATIVE

Nous allons faire la description de cette cour en allant de la droite vers la gauche de la porte centrale. Ainsi nous avons le poste de police central, le magasin où sont gardés les *« bool »* qui contenaient les repas qui viennent de l'extérieurs pour les détenus, la salle de visite ou de conférence, la chapelle, la salle de cours, l'infirmerie, la porte qui donne sur la cour des métiers, le bureau du chef de cour, celui des assistants sociaux, les cuisines, l'atelier de menuiserie, celui destiné à la couture, et le grand bâtiment qui abrite l'essentiel des bureaux de la direction.

En effet, s'y trouve le bureau du comptable, celui du greffier en chef et son adjoint, celui de l'adjoint du régisseur, le secrétariat à l'intérieur duquel se trouve le bureau du régisseur. En somme, ce sont les bâtiments administratifs qui sont regroupés dans ce premier niveau au centre duquel nous avons le drapeau national.

II-1-2 : LA COUR DES METIERS

La petite porte, qui mène vers ce deuxième niveau, est presque symétrique à celle centrale. Comme son nom l'indique nous avons l'essentiel des ateliers dans cette partie du CPL6. Nous avons les ateliers de tapisserie, de menuiserie métallique, de reliure, de sculpture, de bracelets, de sérigraphie, de fabrication de chaussures et de calebasses. Cette cour se trouve entre celle administrative et la détention.

II-1-3 : LA DETENTION

Dans ce dernier niveau de la prison nous avons la bibliothèque, la salle de télévision, la mosquée, la cantine et les dortoirs. Ces derniers sont répartis comme suit :

Tableau III : Répartition des détenus selon les chambres

NUMERO DE CHAMBRE	NOMBRE D'INDIVIDUS
1	50
2	5
3	10
4	10
5	9
6	10
7	37
8	60
9	127
10	125
11	115
13	104
14	104
15	77
E_2[84]	11[85]

Source : Données de l'enquête

Si nous avons pu visité les deux premiers niveaux, nous n'avons pas pu en faire de même pour la détention. L'autorisation d'accès à la prison ne nous a pas permis de visiter cette partie. Par conséquent, nous nous sommes contenté des descriptions de nos enquêtés. Le nombre de pensionnaires par dortoir varie selon la capacité d'accueil. Toutefois les acteurs sont nombreux et ont des tâches différentes et complémentaires.

II-2 : LES ACTEURS

Nous avons les acteurs moraux et les acteurs physiques**.**

II-2-1 : LES ACTEURS PHYSIQUES

D'abord nous avons les détenus(ceux qui en sont à leur premier incarcération et les récidivistes) qui peuvent divisés en trois (3) groupes :

- les détenus travaillant au niveau des ateliers qui sont au nombre de trente cinq (35) pensionnaires répartis comme suit :

[84] C'est la chambre des détenus malades que le médecin major a jugé qu'ils ne peuvent vivre avec les autres au risque de les contaminer

[85] Ces renseignements datent du 19 janvier 2004 lors de notre enquête de prise de contacte et nous l'avions pris au niveau de la cuisine. Ils s'en servent pour le partage des repas. A cette date le CPL6 avait neuf cent (900) pensionnaires.

- ✓ menuiserie cinq (5)
- ✓ mobilier salon six (6)
- ✓ calebasse quatre (4)
- ✓ sculpture six (6)
- ✓ chaussure quatre (4)
- ✓ reluire trois (3)
- ✓ sérigraphie quatre (4)
- ✓ tapisserie trois (3)

- ceux qui reçoivent des cours de langue sont au nombre de cinquante trois (53) détenus dont huit(8) en Anglais, vingt deux (22) en Français et vingt trois (23)en Arabe. Les cours sont dispensés dans les deux premiers classes par des détenus et en Arabe par un maître qui vient de l'extérieur.

- ceux qui font des corvées :

*à l'intérieur sont trente et une personnes (31) réparties en cinq groupes qui s'occupent de l'entretien de la cour administrative et des fleurs, assurent le service du brancardier[86] ou font la cuisine.

*à l'extérieur sont quinze (15) prisonniers dont huit (8) à la gendarmerie nationale, six (6) au Front de Terre un détenu au Génie Militaire qui se trouve à quelque mètres du CPL6

- ceux qui restent dans la détention sont huit cent dix (810) détenus. Ce sont ceux qui attendent d'être appelés, après avoir bien sûr formulé la demande, les malades dont l'état dispensent de faire des corvées, et les récidivistes.

Ensuite nous avons les agents de l'administration au nombre de soixante et une (61) personnes subdivisées en trois catégories :

*la direction d'encadrement composée du régisseur, du greffier en chef, du chef de cour, du comptable, du médecin major, de l'assistant social et de leurs adjoints. En bref ils sont quinze (15) personnes à ce niveau.

[86] Ils s'occupent de l'acheminement des repas de l'extérieur vers la détention et la redistribution des bols à leur propriétaires

*les gardiens qui sont divisés en deux (2) brigades de dix huit(18) éléments chacune, qui se relayent tous les vingt quatre heures (24).

*Le personnel hors rang qui est de quatorze (14) individus dans lequel sont regroupés les chauffeurs, les courtiers, les agents affectés au poste de police de la porte centrale et au niveau du secrétariat.

Tous ces agents de l'administration sont des gardiens de formation seul le grade fait la différence et cela se répercute sur la répartition des tâches.

II-2-2 : LES ACTEURS MORAUX

Nous regroupons des cette catégorie les partenaires de la prison. Ce sont :

- le prêtre qui vient tous les samedi s'occuper de la communauté chrétienne ;
- le moniteur sportif qui prend en charge toutes les activées qui entrent dans ce cadre (les disciplines sont le football, le basket, le handball, la lutte…) ;
- la *Jamahiya des Ibadu Rahman*, dont l'un des membres dispense des cours d'arabe ;

- la formatrice en sérigraphie de l'ONG *CI BITI AIR LIBRE*, qui encadre les détenus qui travaillent dans cet atelier ;

Cette ONG co-gère, avec l'administration du CPL6, la boutique où sont exposés les produit provenant des ateliers[87]. Elle essaye aussi d'assurer le suivi des formations à la libération en donnant des fonds de financement pour les projets de réhabilitation destinée à assurer une resocialisation éventuelle et durable au sein de leur communauté d'origine. Il peut arriver que l'ex - détenu souhaite suivre une autre formation, dans ce cas de figure également c'est eux qui prennent tout en charge[88]. Toutefois ce programme a été initié par Enda T.M en 1993 en collaboration avec la DAP et les régisseurs. D'ailleurs, c'est l'une des coordonnatrices de l'époque qui continue les actions avec un personnel composé quasiment de sénégalais

[87] Il faut signaler que ces ateliers sont prévus aussi bien pour la formation que la production
[88] C'est le cas d'un ex-détenu qui avait était formé en sérigraphie et qui ne parvenant pas à écouler ses produits a souhaité faire une autre formation. Il prend des cours de conduite pour devenir un chauffeur de taxis clandos

II-3 : LES STATISTIQUES

Au niveau du CPL6 nous n'avons pas pu disposer des statistiques sur dix ans comme ce fut le cas sur le plan national. Cela est dû au fait que la gestion de l'évolution de cette population est effectuée de façon individuelle et manuelle. Par conséquent nous avons été obligé de nous contenter des chiffres sur trois ans qui correspondent au séjour de l'actuel greffier en chef.

Tableau IV : Evolution de la population carcérale du CPL6 de 2001 à 2003

	ANNEE 2001	ANNEE 2002	ANNEE 2003
Sénégalais	589	628	746
Etrangers	47	43	53
Total	636	671	799

Source : Données de l'enquête

Graphique II : Evolution de la population carcérale du CPL6 de 2001 à 2003

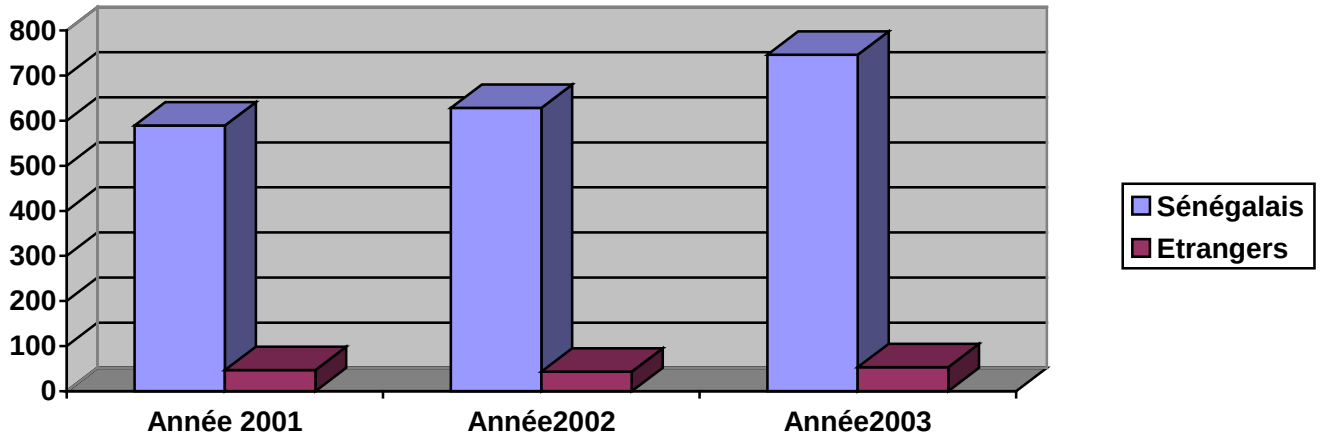

TROISIEME PARTIE :

ANALYSE ET INTERPRETATION

DES DONNEES DE L'ENQUETE

CHAPITRE I : IDENTIFICATION

I-1 : AGE ET NIVEAU D'ETUDE DES DETENUS

TABLEAU V: Relation entre l'âge et le niveau d'étude de détenus

Codes : 1 (analphabète) ; 2 (primaire) ; 3 (secondaire) ; 4 (supérieur) ;

NIVEAU D'ETUDE / AGE	1	2	3	4	TOTAL
18-28	15	7	9	O	31
28-38	17	7	5	0	29
38-48	3	6	6	5	20
48-58	3	5	3	0	11
Total	**38**	**25**	**23**	**5**	**91**

Source : Données de l'enquête

Sur la ligne horizontale nous nous rendons compte que les analphabètes constituent les quarante deux pour cent (42%) de détenus[89] suivi de ceux qui ont un niveau scolaire primaire avec vingt sept pour cent (27%). Viennent en troisième position les détenus du secondaire qui font vingt cinq pour cent (25%) devant ceux du supérieur avec, seulement six pour cent (6%).

Une lecture verticale fait apparaître que la grande majorité de cette population a un âge compris entre dix huit (18) et vingt huit (28) ans avec trente quatre pour cent (34%). Il est suivi, de très près, par la tranche des vingt huit (28) et moins de trente huit (38) qui représente trente deux pour cent (32%). La classe d'âge (38-48) occupe la troisième place avec vingt deux pour cent (22%) et devance, du coups, celle des 48 –58 qui constitue les douze pour cent (12%) restant.

[89] De détenus nous entendons par cette expression les quatre vingt onze détenus qui constituent notre échantillon

Cette population est essentiellement constituée de jeunes analphabètes. Ce statut les met dans une situation de précarité dû à leur inhabilité à subvenir à leur besoin. Le plus souvent les métiers qu'ils peuvent faire ne sont pas pourvoyeur de revenus significatifs. Beaucoup d'entre eux viennent de la banlieue dakaroise où le niveau de vie est précaire puisque c'est la frange, la plus pauvre de la population qui se concentre dans cette partie du pays, lieu de tous les vices.

A. N vingt (20) ans, disait à ce propos *« j'ai quitté l'école à l'âge de dix (10) ans pour travailler dans un atelier de menuiserie bois afin d'aider ma mère dans la dépense quotidienne et j'habite à Pikine Tally Bou Bess. Je suis l'aîné d'une famille nombreuse avec un père polygame. J'exerce ce métier depuis très longtemps et pourtant je n'ai pas encore atteint mes objectifs. J'ai vendu l'armoire d'une cliente parce que j'avais besoin d'argent. Cela m'a valu mon arrestation. Ce que je voudrai, maintenant c'est apprendre à lire et à écrire, mais surtout avoir un certificat de menuisier professionnel et, éventuellement, pouvoir gagner convenablement ma vie et aider ma famille. »*

Dans la société sénégalaise, l'homme est supposé être le leader de la couche sociale quelle qu'elle soit. Ce rôle ne posait pas de problème dans la société traditionnelle puisque les autres membres, les femmes et les enfants, ne faisaient que suivre ce qu'on avait décidé pour eux. Donc, même s'ils ne parvenaient pas à assurer leur fonctions, la hiérarchisation faisait qu'ils gardaient quand même leur place de challenger. Tout le contraire dans les communautés à caractère industriel où le statut de l'individu est, parfois, défini par son apport économique.

Ainsi la place de l'homme est choyée par la femme, l'enfant dû au simple fait que la compétition est rendu rude par la mondialisation et l'accessibilité des outils de travail.

Erving GOFFMAN disait, à ce propos d'ailleurs, que « *toute personne placée en présence des autres a de multiples raisons d'essayer de contrôler l'impression qu'ils reçoivent de la situation »*[90]

L'analyse de l'âge et le niveau de vie est important pour l'élaboration d'une étude approfondie destinée à éclairer la situation des prisonniers. Toutefois, leur situation matrimoniale n'est pas en reste pour la compréhension de leur nouveau cadre de vie.

[90] Erving GOFFMAN, *La représentation de soie dans la vie quotidienne*, Tome 1, Paris, Minuit, 1973, p. 23

I-2 : Situation matrimoniale

TABLEAU VI : Situation matrimoniale

SITUATION MATRIMONIALE	EFFECTIFS	POURCENTAGES (%)
Célibataire	41	45
Marié	30	33
Divorcé	20	22
Veuf	0	0
Total	91	100

Source : Données de l'enquête

Nous avons quarante cinq pour cent (45%) de détenus qui sont des célibataires[91]. Les trente trois pour cent (33%) sont mariés et tous ont des enfants, deux parmi eux sont des polygames. Les divorcés viennent en troisième position avec vingt deux pour cent (22%). Parmi eux trois ont divorcé après le verdict. Nous n'avons aucun veuf parmi les quatre vingt et un détenus avec lesquels nous avons travaillé.

Le Sénégal est confronté, parallèlement à la mondialisation et le système capital international actuel, à un ensemble de problèmes socio-économiques qui rendent précaire le niveau de vie de ses populations.

Cette situation pourrait expliquer le fait que les gens se marient de plus en plus tard, mais également les nombreux programmes spéciaux. Notamment les programmes d'alphabétisation, de promotion de la femme, de lutte contre les mariages précoces. Il y a, également une élévation de leur niveau d'étude qui fait qu'elles deviennent de plus en plus soucieuses de leur carrières professionnelles ce qui retarde d'avantage l'âge de mariage.

Le statut d'ancien détenu pourrait diminuer les chances de trouver une épouse pour les 45% de notre population. En fait, la société sénégalaise est restée très conservatrice malgré la présence dominante de la religion musulmane. C'est ainsi, d'ailleurs que les familles dites esclaves, les prostituées, les griots quelque soit leur groupe, restent isolés et se marient entre

[91] Un seul a déclaré avoir un enfant de deux (2) ans. Le détenu en question a vingt (20) ans.

eux.. Les anciens détenus auront du mal à se marier dans la mesure où le plus souvent dès l'arrestation la famille de la fiancée rompe les liens.

S. D vingt trois (23) a déclare a ce propos :

« Je sortais avec une fille depuis quatre (4) ans et on avait des projets de mariage que nos deux familles avaient accepté. Quand j'ai eu des problèmes avec la justice, elle m'avait soutenu avec toute sa famille. Mais cela n'a duré que le temps d'un rêve, car dès que la sentence a été prononcée elle et ses proches se sont montrés sous d'autres cieux. Nos fiançailles furent ainsi rompus. Ma mère m'a appris il y a une semaine jour pour jour qu'elle s'est mariée avec son cousin immigré en Italie… »

Mais M.D vingt huit (28) ans a vécu une situation, moins dramatique, que celle de S.D. En effet, dès son arrestation, nous dit-il, sa copine et sa mère lui ont apporter tout le soutient nécessaire. Ainsi il déclare que :

« Dès mon arrestation la mère de ma copine m'a trouvé un avocat et à payer les frais. Les jours de visite elle (ma copine) vient m'apporter le repas et quelques produits de première nécessité comme du lait, du savon et un d'argent de poche. Mais après quelques semaines je leur ai demandé de ne plus venir parce que je ne voulais pas être une charge de plus. Maintenant, elles me rendent visite une fois par mois. Leur soutient m'est très cher car je suis très loin de ma famille, qui se trouve à Ziguinchor. »

Toutefois, cela n'empêche pas les uns et les autres de se marier et de pouvoir assurer leur descendance. Ainsi, trente trois pour cent(33%) de détenus sont des mariés monogames et ont au minimum deux enfants. Dans la plupart des sociétés le père est une référence même son intensité peut varier d'un type de société à une autre. Par conséquent leur emprisonnement affecte le plus souvent leur entourage, mais surtout les enfants. En effet, ce dernier a besoin de modèle pour se forger une personnalité et les erreurs des parents peuvent, parfois, être à l'origine de blocage.

Comme en témoigne ce que vivent la femme et les trois fils de L.S quarante deux (42) ans dont l'aîné est âgé de treize (13) ans !

« Depuis que je suis en prison ma famille vit un véritable calvaire ! Ma femme n'a plus une liberté de mouvement non pas parce qu'elle a honte mais pour éviter les commérages. Pour ce qui est de mes enfants c'est mon aîné qui en souffre le plus parce que quoiqu'il fasse on lui rappelle mon

emprisonnement comme si c'était lui le coupable. Quant à ses petits frères ils sont un peu trop jeunes pour en être affectés. »

L'expérience de la famille de K.S trente cinq (35) ans est de loin plus dramatique puisque ses deux enfants (15 et douze 12 ans) n'ont pas terminé leur année scolaire juste après l'arrestation.

« Au début mes enfants avaient quitté l'école et ma femme avait pris un congé de maladie pour deux (2) mois. Ils vivaient, alors dans la léthargie totale. C'est grâce à ma grande sœur qu'ils ont pu trouvé le courage de continuer et de venir me voir. »

Si pour les mariés les familles ressentent directement les conséquences, pour les divorcés le principale concerné les plus difficilement. Ils représentent vingt deux pour cent (22%) .

D.W vingt cinq (25) a accordé le divorce à sa femme qui le lui a demandé lors d'une visite.

« Après mon transfère ici (le CPL6), elle est venue une fois, ensuite elle est restée deux mois sans que je n'ai de nouvelles d'elle. Quant elle est revenue c'était pour me demander le divorce pour des raisons banales. En effet, elle m'avait dit qu 'elle est trop jeune pour m'attendre pendant sept (7) ans et se sacrifier pour mes fautes. Je le lui est accordé sans révolte parce qu'elle avait raison. Mais ne dit –on pas que le mariage nous unis pour le meilleur et le pire ? Malheureusement, pour moi, mon ex-femme ne comptait pas partager le pire avec moi. Depuis lors je ne l'ai pas revue et mes enfants, non plus».

A.N, lui, était divorcé deux (2) ans avant son arrestation et avait tous les problèmes du monde pour voir ses filles qui vivent chez leur mère. Maintenant nous dit-il :

« C'est plus difficile parce qu'elles sont des mineures et seule mon ex-femme est habilitée à leur donner la permission pour qu'elles me rendent visite. Elle profite de cette situation pour me dénigrer davantage à leurs yeux »

Certes, le soutien de la famille est important lorsqu'on est en prison ; mais elle reste tributaire de la nature du délit ou crime. Toutefois, ces derniers sont, parfois, liés à la profession de la personne ou à ses sources de revenus.

I-3 : CSP/DELITS ET CRIMES

*Codes des catégories socio-professionnelles (CSP) :

1 : professions de direction et d'encadrement ; 2 : professions intellectuelles supérieures ; 3 : professions intermédiaires techniques ; 4 : professions commerciales et services ; 5 : professions agricoles et denrées alimentaires ; 6 : professions de la production ; 7 : professions conduite ou montage machine et assimilées ; 8 : professions élémentaires de la vente et des services.

*Codes des délits et crimes :

1 : détournement de deniers public ; 2 : vols et tentatives de vols ; 3 : escroquerie ; 4 : faux et usage de faux ; 5 : usage et trafic de stupéfiants ; 6 : agressions ; 7 : coups et blessures volontaires ; 8 : viols et attentats aux mœurs.

Tableau VII : CSP/Délits et crimes

CSP / DELITS ET CRIMES	1	2	3	4	5	6	7	8	**TOTAL**
1	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
2	0	0	0	0	0	5	9	9	**23**
3	0	0	0	0	0	5	0	5	**10**
4	0	1	0	0	0	0	0	5	**6**
5	0	5	0	0	0	8	0	5	**18**
6	0	0	0	0	0	4	5	4	**13**
7	0	0	0	0	0	0	0	4	**4**
8	10	0	0	0	0	7	5	4	**17**
Total	**1**	**6**	**0**	**0**	**0**	**29**	**19**	**36**	**91**

Source : Données de l'enquête

Plus du tiers s'activent au niveau du secteur élémentaire de la vente et des services avec trente neuf (39) pour cent .Ils sont suivis des gens du domaine de la production qui représentent trente deux (32) pour cent et de ceux qui travaillent dans le montage ou conduite des machines ou assimilées avec vingt deux (22) pour cent . Les travailleurs des directions et d'encadrement et les intellectuels supérieurs représentent respectivement sept (7) et un (1) pour cent devancent ceux qui exercent des professions intermédiaire technique ;

commerciales et services ; agricoles et denrées qui n'ont enregistré aucun élément avec zéro (0)pour cent.

Nous constatons que la majeure partie de ces détenus, qui exercent des professions d'ouvriers, ont des revenues relativement faibles et instables. Autrement ils travaillent dans des domaines où le gain dépend des clients et des jours du mois, ce qui ne leur permet pas d'avoir une stabilité financière. Pour combler ce manque ils font recours à des solutions de facilité.

C.T vingt huit (28) ans non sans se justifier nous dit que :

« Je travaille dans un atelier de menuiserie et le salaire n'est pas garanti de façon mensuelle. Il nous arrive parfois de rester un mois sans en toucher. Ce genre de situation est très fréquente. Moi j'ai commencé à vendre de la drogue ou parfois à voler les produits pour les vendre à moindre coût dans le but de subvenir à mes besoins et ceux de ma famille. Vous me dirait certainement qu'il y a d'autres moyens de le faire ? Mais quand on est dans le besoin notre instinct animal resurgie et c'est après satisfaction qu'on regrette. Malheureusement pour moi la justice à mis la main sur moi et m'a donner d'avantage de raisons de me repentir.. »

Cela pourrait expliquer le fait que l'essentiel de ces détenus soit accusés de vol et tentative de vol avec vingt cinq (25) pour cent ou d'usage ou de trafic de stupéfiants qui représentent vingt (20) pour cent. Ils sont cependant, suivis des condamnés pour viol et attentats aux mœurs qui font dix neuf (19) pour cent. Ce pourcentage pourrait être expliqué par leur état matrimonial (45% sont des célibataires), l'habillement des filles qui ne dénue de plus en plus. Mais également leur constitution physiologique et la prise en conscience des familles qui se tournent maintenant vers la justice pour régler ce genre de crime.

L'urbanisation de la société sénégalais, à l'instar de beaucoup de pays africains, entraîne dans son évolution la violence dans les rapports entre les individus. Ainsi les agressions représentent quatorze (14) pour cent et les coups et blessures quatre (4) pour cent. Le processus d'individualisation, inhérente à la société industrielle, à l'origine de la substitution de la solidarité mécanique à celle organique, fragilise l'individu qui est laissé à lui - même. Cela occasionne la prolifération des appels aux secours et à une prise en charge sociétale pour assure la cohésion sociale et le bien être individuel.

Pourtant, ces individus sont le plus souvent considérés comme des déviants par les autres franges de la société ce qui les poussent à adopter une ligne de conduite pour ne pas perdre la face devant eux, pour paraphraser Goffman (1973). Cette théâtralisation sociétale se prolonge dans les prisons par l'instauration des relations humaines aussi bien à l'intérieur qu'avec l'extérieur.

C'est pour cette raison que, une fois en prison, la quintessence des relations humaines requiert une importance capitale dans le processus de préparation à la réinsertion après la libération.

CHAPITRE II : LA VIE CARCERALE

II-1 : LES RELATIONS HUMAINES

Ces rapports physiques de détenus s'effectuent d'une part entre eux et d'autre part avec les agents pénitentiaires à l'intérieur même de l'établissement pénitentiaire qu'est le CPL6. Ils entretiennent également des relations avec l'extérieur à travers les visites, qui ont lieu tous les mardi et vendredi, et les travaux corvéables.

II-1-1 : A l'intérieur

La première nuit passée en prison a de lourdes conséquences sur le moral du détenu, même si elle est vécue de façon différente selon les sensibilités et les premiers co-locataires.

M. A vingt six (26) ans déclare n'avoir pas eu beaucoup de problème malgré le fait que c'est sa première condamnation. En effet, il nous a confié les propos suivants

« C'était très dur parce que je me disais ce sont les autres qui vont en prison mais pas moi. Cependant c'est grâce à l'aide d'amis que j'ai retrouvé à Rebeuss[92] *que j'ai pu tenir. Cela y est certainement pour quelque chose dans la suite des événements puisque dans mes moments les plus difficiles ils étaient toujours là pour me remonter le moral. Après j'ai accepté ma situation, d'autant plus qu'ici j'ai un ami qui travaille dans la prison. »*

B.S quarante cinq (45) ans considère que sa première nuit ne c'était bien passée et il déclare à ce propos que :

« *C'était une nuit très longue et pénible car j'avais l'habitude de la passer avec ma femme et mes enfants. J'étais couché sur le béton dur sans couverture et avec une position inconfortable. Alors je me suis mis à méditer sur mon avenir et ceux de ma famille. Mais c'est mon retour à la vie normale qui me préoccupait le plus et jusqu'à présent d'ailleurs… »*

[92]C'est le point de mire des prisonniers en instance de jugement.

K.K vingt (20) ans a eu une expérience similaire même si c'est par des cauchemars que cela s'est manifesté la première nuit

« J'ai rêvé que j'ai été jugé et condamné à la peine de mort. Mon père et ma mère étaient chargés de l'exécution de la sentence. Ma femme et mes enfants constituaient le publique et étaient très enthousiastes de ma mis à mort. Je me suis réveillé en hurlant et personne ne semblait inquiet de mes cris pendant un instant. Cela m'avais le plus atteint parce que d'un côté mes proches sont mes bourreaux, dans mon rêve, et de l'autres personne ne l'ai a remplacé dans la réalité… »

L'expérience de la première nuit passée en prison est de beaucoup dans la suite de leur séjour. Autrement cela peut constitué un traumatisme qui peut rendre difficile l'entame de rapports avec leurs nouveaux voisins et les agents administratifs de la prison, ici du CPL6.

II-1-1-1 : Entre détenus

Tableau VIII : Appréciations des relations entre détenus

APPRECIATION DES RELATIONS	VALEURS ABSOLUES	VALEURS RELATIVES
Bonnes	49	54%
Acceptables	30	33%
Mauvaises	12	13%
Total	91	100%

Source : Données de l'enquête

La structure de la prison est corollaire à celle de l'organisation économique et sociétale de la communauté au sein de laquelle elle se trouve. La société sénégalaise, mi - traditionnel et mi- moderne, conserve une certaine forme solidarité entre ses membres. Les individus, que la société considère comme des déviants, ont tendance à se solidariser pour s'auto- protéger contre les éventuels dangers. Cela explique d'ailleurs le fait que cinquante quatre pour cent (54%) de détenus considèrent qu'ils entretiennent de bonnes relations avec leurs voisins et trente trois pour cent (33%) soutiennent qu'elles sont abordables. Mais treize (13) pour cent d'entre eux affirment le contraire.

Chaque personne donne son avis par rapport à son expérience personnelle et sa lecture des situations auxquelles il est confronté.

La situation de G.G dix neuve (19) ans peut en être une parfaite illustration. En effet, il déclare :

« Notre situation présente devrait nous pousser à resserrer nos liens. Mais, c'est tout à fait le contraire, car chacun attend que son voisin fasse une bavure pour s'en réjouir de son sort. On se comporte comme des bêtes fauves. Moi en ce qui me concerne je n'entretiens aucune relation avec eux. Je reste dans mon petit coin mon coran à la main, je ne partage ni mes repas encore moins mes affaires avec qui que ce soit. »

Ce détenu s'isole des autres par le simple fait qu'il se considère différent deux. Ainsi, il passe tout son temps seul avec ses souvenirs. Cela explique pourquoi il est amère et très agressif, sentiments que nous avons remarqué lors de notre entretien avec lui.

L'homme étant un être social, lorsqu'il se détache de son environnement s'expose à l'ennui et la routine qui sont source de déprime parfois fatale. C'est pour éviter ce genre de situation que beaucoup d'entre eux tiennent à garder le contact avec la société grâce à leurs voisins.

Pour A.K trente cinq (35) ans

« Il faut s'ajuster à la situation afin de pouvoir oublier ses soucis, éviter le stress et surtout conserver le sens des rapports humains avec ses semblables. C'est vrai que, parfois, on partage la même cellule avec des récidivistes qui, au fil des années, ont perdu la dignité d'eux, nous autres nous sommes réticents envers eux. Mais, nous avons besoin les uns des autres pour tenir parce que nos familles ne peuvent comprendre ce que nous vivons ici et de plus quand tu es malade se sont tes voisins qui peuvent alerter les garder. Rien que pour ça nous tenons à garder des relations saines. »

Garder de bonnes relations de voisinage entre eux est à leur profit car les indisciplinés risquent une punition cellulaire qui peut aller d'un à huit jours d'isolement dans des cellules prévues à cet effet. Parfois, ils règlent leurs différends entre eux sans l'intervention les gardiens. C'est, d'ailleurs, pour avoir plus de discipline dans les cellules que l'administration nomme des chefs de chambre.

Cela ne rend pas indispensable, pour autant, le travail des gardiens qui assurent le relais entre les détenus et l'Administration avec à la tête le chef de cours (au CPL6).

Par conséquent, l'état de leurs relations avec les détenus est aussi important dans le processus de rééducation et de maintien des rapports humains.

Si la paix au sein des cellules est primordiale pour mettre les détenus dans de bonnes dispositions de préparation à la réinsertion, l'image que leur renvoie les gardiens ne peut être en reste.

II-1-1-2 : Entre détenus et gardiens

TABLEAU IX : Appréciation des rapports avec les gardiens

APPRECIATION DES RAPPORTS	VALEURS ABSOLUES	VALEURS RELATIVES
Bonnes	60	66%
Acceptables	21	23%
Mauvaises	10	11%
Total	91	100%

Source : Données de l'enquête

La structuration de la société sénégalaise et le cousinage à plaisanterie font qu'ils se considèrent presque tous comme des parents. Cela fait naître une chaîne de solidarité qui est parvenue à se maintenir malgré la modernisation non encore effective de la communauté. Les appartenances religieuses et la forte croyance en Dieu peuvent aussi être des éléments d'explication de cette cohésion sociale apparente. C'est ce qui fait, d'ailleurs, qu'on appelle le Sénégal le pays de la « Téranga »[93].

L'homme a tendance à reproduire les habitudes de sa communauté lors qu'il en est « exclu » et qu'il soit en présence d'autres hommes avec lesquels il peut reproduire la mise en scène sociale.

Au CPL6, les gardiens n'entretiennent pas des rapports de gardes / gardés ou de supérieur/ subordonnés[94] avec les détenus, mais des relations très humaines dans la convivialité, ce qui ne veut pas dire copinage.

[93] Mot Wolof (la langue nationale du Sénégal) qui signifie littéralement accueillant

[94] Nous parlons des gardiens car ils sont en contacte direct avec les détenus ce qui n'est pas le cas parfois avec le régisseur, son adjoint… qui s'exercent plus des tâches administratives.

Ainsi, soixante six pour cent (66%) de détenus soutiennent avoir de bonnes relations avec les gardiens et vingt trois pour cent (23%) les trouvent acceptables. Ces propos doivent être relativisés car nombreux parmi ses détenus s'activent dans les ateliers ou sont dans les salles de cours.

Par contre, ceux qui ne sont dans aucune de ces situation trouvent que les relations avec les gardiens sont mauvaises puisse qu'ils entretiennent des rapports dans la logique de la hiérarchie. Ils représentent dix pour cent (10%).

Lors de nos enquêtes au CPL6 nous avons pu constater qu'il existe des rapports chaleureux entre eux. Reste à savoir si notre présence n'a pas été un élément qui ait fait modifier les comportements et les réactions des uns et des autres.

Pour M. k vingt neuf (29) ans

« La nature de nos relations avec les agents de l'Administration,, en particulier avec les gardiens, dépend en partie de notre comportement. En effet, il suffit d'être correcte et respectueux des règles pour être en bon terme avec eux. Par contre si tu joues les durs ils s'en tiennent à des rapports de gardiens/gardés. »

A.G trente cinq (35) ans est de l'avis contraire. En effet, nous dit-il :

« Ils (les gardiens) ne sont pas très sociables, ils trouvent toujours le moyen de vous réduire à votre statut de prisonnier hors il y a des gens qui ont l'âge de leur père. Moi en ce qui me concerne je n'ai aucun lien avec eux. Je connais les Sénégalais avec leur hypocrisie malveillante, par conséquent, je ne me fais pas d'illusion lorsque je rencontre sur un gardien qui me semble gentil »

Nous nous sommes rendu compte, de l'avis de détenus, que les relations humaines sont bonnes aussi bien entre eux qu'entre eux et les gardiens. Cela peut constituer un élément important pour le maintien des rapports humains afin que les prisonniers n'en perdre pas l'habitude. Mais il ne faudrait pas ce faire d'illusion car l'homme à tendance à imposer sa « volonté de puissance » dans chaque situation qui a un sens pour lui.

L'état des relations à l'intérieur du CPL6 est donc favorable pour une bonne gestion du temps et des événements durant l'emprisonnement. Les contacts avec l'extérieur peuvent être des moyens de préparation à la sortie mais ce sera l'occasion de voir l'image que la société leur renvoie d'eux-mêmes.

II-1-2 : Avec l'extérieur

Nous analyserons les relations humaines avec l'extérieur à travers la fréquence des visites qu'ils (les détenus) reçoivent et les corvées (hors prison) qu'ils font. Nous parlons bien des visites des parents et non de celles des organismes, avocats et autres.

II-1-2-1 : Les visites

Tableau X : Fréquence des visites/ visiteurs

VISITEURS / FREQUENCE DES VISITES	FAMILLE	AMIS	ORGANISME	AUTRES	TOTAL
Jamais	5	0	5	0	10
Une fois par semaine	10	10	10	5	35
Deux fois par semaine	20	0	10	5	35
Autres	5	5	0	6	11
Total	40	15	25	11	91

Source **:** Données de l'enquête

« En vue de faciliter le reclassement familial des détenus à la libération, il doit être particulièrement veillé au maintien et à l'amélioration de leurs relations avec leurs proches, pour autant que celles-ci paraissent souhaitables dans l'intérêt des uns et des autres »[95]

C'est dans cette perspective, d'ailleurs , que des visites pour les familles des détenus ont lieu deux (2) fois par semaine (tous les mardi et vendredi au CPL6)[96] d'une durée de quinze (15) minutes par visiteur sous l'œil superviseur d'un gardien.

Les proches des prisonniers semblent être animés des même intentions, car nous constatons que soixante seize pour cent (76%) reçoivent, au moins, une visite par semaine (trente huit pour cent reçoivent une visite par semaine et ce même chiffre est reconduit pour ceux qui en reçoivent deux par semaine). De plus soixante pour cent (60%) des visiteurs sont

[95] Décret relatif aux procédures d'exécution et d'aménagement des sanctions pénales, Dakar, article 229, p2000 p 50

[96] Les visiteurs de prisons, quant à eux s'organisent avec le chef de l 'établissement pénitentiaire en question pour leur calendrier.

des proches répartis comme suit : la famille représente quarante quatre (44) pour cent et les amis seize (16) pour cent . Ces derniers sont devancés par les organismes qui font vingt sept (27) pour cent et la rubrique autres vient en dernière position avec treize (13) pour cent valable aussi pour la variable fréquence des visites. Ceux qui n'ont jamais reçu de visites ferment la marge avec onze (11) pour cent.

Cette présence des proches par les visites peut s'expliquer, d'un côté, par l'amélioration de la conception populaire de la prison par des Sénégalais, de l'autre, par la forte médiatisation des activités judiciaires. D'où la consolidation des liens familiaux durant ces épreuves. Certaines familles vont jusqu'à apporter des repas au minimum une fois par semaine à leur proche.[97]

Pour A.L vingt (20) ans la famille ne l'a pas abandonné car il déclare

« Non seulement mes parents viennent me voir mais aussi ma belle- famille m'a beaucoup soutenu . Cela est très important pour moi pour que je ne sombre pas dans la folie. Le problème c'est que la séparation est parfois très douloureuse surtout quand ma femme vient avec nos deux enfants . »

Mais, ce soutient des familles n'est pas toujours à la hauteur des attentes des détenus . En effet, les cas A.S vingt huit (28) ans et F. N en sont des illustrations. Si le premier attend la visite de son frère qui lui en veut toujours, le dernier espère celle de ses parents qui ne lui ont pas encore pardonné l'affront qu'ils leur à fait. Toutefois, le reste de la famille et les amis viennent les voir ; mais cela ne peut combler le vide.

Cependant, pour ceux qui n'ont jamais reçu de visites les raisons, hormis celle que nous venons de nommer pour ces deux détenus peuvent être multiples. Par exemple cela peut être dû à l'éloignement de la famille[98], à des problèmes de moyens…

D.D trente (30) ans, a voulu épargner à sa famille des dépenses « inutiles ». Ainsi, nous dit-il :

« J'ai demandé à ma femme de ne plus faire le déplacement depuis Tambacounda[99] pour me rendre visite. Elle venait une fois par mois avec les enfants et apporter du lait, du sucre, du savon et un peu

[97] Les détenus à qui leurs familles apportent deux repas par jours. Elles (les familles) habitent, bien entendu, dans les environs de la prison.
[98] Certains prisonniers viennent des autres régions du pays
[99] Une des onze (11) régions du Sénégal située à l'extrême Ouest de ce pays

d'argent. Il a fallu durcir le ton pour qu'elle ne proteste pas, car elle tenait quand même à venir malgré la longue distance ».

Les visites peuvent traduire les états d'âme des proches, mais leurs réactions souvent subjectives, ne peuvent traduire celles de leurs communautés d'appartenance.

Le regard de la société dans ces moments peut être un indice d'appréciation pour prévenir, en quelle sorte l'accueil que l'on pourrait accorder à un ancien prisonnier.

A travers les corvées extérieures nous analyserons ces réactions, toujours dans la rubrique des relations humaines.

II-1-2-2 : Les corvées extérieures

Cette rubrique a la particularité d'être à la fois un élément d'appréciation des réactions sociétales en vers les détenus, qui travaillent dans les voies publiques, mais également l'un des moyens mis en œuvre par les autorités pour la préparation à leur réinsertion socio-économique. Ici nous aborderons uniquement le premier volet, le deuxième sera approfondi dans une partie ultérieure.

Ces renseignements concernent, cependant, ceux qui font des corvées extérieures dans les différents sites.

Pour G. F trente (30) ans les réactions sont multiples et différentes selon les personnes et les endroits où ils se trouvent.

En effet, nous dit-il *« ce que l'on peut lire, le pus souvent, sur le visage de passants c'est la pitié ou l'indifférence. Cela n'est pas très encourageant, mais moi en ce qui me concerne je n'en attends beaucoup. »*

Tout le contraire de S.D vingt (20) ans qui en profite pour admirer les gens

« J'attends les sortie pour corvées avec impatience car elles m'offre l'occasion d'admirer surtout les filles avec leurs Jeans et la ville avec l'illusion d'être libre. Mais c'est parfois dur car je regrette ma liberté. »

Dans ce présent travail nous ne pourrons compter que sur les témoignages de détenus pour connaître le sentiment les personnes sur eux. Par conséquent, leurs déclarations

doivent être relativisées du fait qu'ils ont tendance à diaboliser les autres pour leur bonne gouverne.

Toutefois, nous considérons que quelque soit leur état émotionnel, le soir ils retournent à la prison avec ses réalités. Cette dernière, bien interne à la société par sa géographie, lui reste extérieure du point de vue des conditions de détention.

Il faut noter, cependant, qu'aussi la justice sénégalaise que les organisations de défense des droits de l'homme cherchent à mettre les prisonniers dans les meilleures conditions de vie. Nous pouvons citer à ce titre les actions l'Observatoire International des Prisons (O.P.I), de la Rencontre Africaine de Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) et de l'O.N.G *Ci Biti Air Libre.*

Mais, leurs résolutions nécessitent une adaptabilité aux réalités des pays signataires des traitées et décrets.

II-2 : LES CONDITIONS DE DETENTION

Lorsqu'une personne est placée sous l'autorité d'une institution chargée (ici leCPL6) de réglementer son quotidien, les questions d'alimentation, d'hygiène, de santé deviennent, alors, une préoccupation majeure.

II-2-1 : L'ALIMENTATION

« Le régime alimentaire, le menu et les quantités d'aliments destinées à l'entretien des détenus sont déterminés par arrêté du Ministre chargé de l'Administration Pénitentiaire. » [100]

Si les trois repas leur sont garantis, ils (des détenus) leur appartient de s'occupent de la cuisine sous l'œil superviseur de l'adjoint du régisseur. Ainsi le menu s'établis comme suit :

- au petit déjeuner c'est du quinqueliba sucré et un morceau de pain[101]. Mais ils ont la possibilité de préparer leur propre petit déjeuné ;
- au déjeuner ils ont deux (2) fois du riz aux poissons frais, deux (2) fois du riz à la viande et le reste de la semaine ils ont du riz aux poissons fumés ;

[100] Décret relatif aux procédures d'exécution et d'amendement des sanctions pénales, Dakar, article 202, 2000, p. 46
[101] La miche est partagée entre dix (10) détenus

- au dîner on leur sert soit de la bouillie de riz avec du lait, soit des pattes alimentaires avec de la viande ou du cous - cous aux poissons fumés.

La loi prévoit, pour l'alimentation, deux cent quatre vingt (280) francs par détenus et par jour.

La question de l'alimentation, aussi bien sur le plan de la qualité que sur celui de la quantité, selon des détenus est importante pour l'analyse des conditions de détention.

Tableau XI : l'opinion de détenus sur la quantité et la qualité de l'alimentation [102]

QUANTITE QUALITE	SUFFISANTE	ACCEPTABLE	INSUFFISANTE	TOTAL
Bonne	0	5	4	9
Assez bonne	5	5	6	16
Mauvaise	7	10	49	66
Total	12	20	59	91

Source **:** Données de l'enquête

A la date du dix neuf (19) juillet 2004, le plafond budgétaire du CPL6 été fixé à six cent (600) détenus alors que sa population carcérale élevait à neuf cents vingt (920) personnes soit un excédent de trois cents vingt (320) individus. Cette situation pourrait expliquer les résultats obtenus sur l'opinion des prisonniers concernant l'alimentation.

En effet, soixante douze (72) pour cent de détenus considèrent que la qualité de la nourriture est mauvaise, au moment où soixante cinq (65) pour cent déclare que la quantité est insuffisante.

La prison étant, d'une certaine manière l'antichambre de la société, sa situation économique ne peut être départie de celle de cette dernière. Cela pourrait constituer un élément d'appréciation dans l'analyse de ces résultats d'où l'intervention de partenaires au développement et à l'amélioration des conditions de vie. Mais le statut de pays en voie de développement se reflète sur la qualité et la quantité de l'alimentation qui pousse beaucoup de détenus à préférer les repas que leurs apportent leurs familles.

[102] Les repas

Il faut noter que soixante dix neuf (79) pour cent de détenus consomment des repas externes à la prison.

P.D trente (30) ans consommait les produits alimentaires du CPL6, mais depuis qu'il a eu des maux de ventre accompagnés de diarrhées on lui apporte ses repas de l'extérieur. Il nous a confié à ce propos, d'ailleurs que :

« Si la qualité de la nourriture est mauvaise c'est parce que nous sommes trop nombreux. Par conséquent, je ne me permettrai pas de critiquer les autorités du CPL6. Ce qui n'ôte pas, pour autant, le droit de refuser cette nourriture… »

D. M trente (30) ans considère que la justice cherche même avec la nourriture à leur faire payer leur faute. Ainsi nous dit-il

« Cette nourriture qu'on nous sert même les animaux l'aurait refusée. Je crois que nous payons suffisamment pour qu'on nous inflige ce supplice. Si l'Administration le veut, elle trouverait des partenaires pour l'amélioration de l'alimentation »[103]

Ces propos doivent être pris avec moins de rigueur car ils étaient pleins de rancœur, ce qui peut se comprendre vu sa situation actuelle par rapport à celle d'avant.[104]

L'empreinte de la vie antérieure sur l'appréciation de l'alimentation expliquerait le fait que treize (13) pour cent de détenus considèrent qu'elle (l'alimentation) est suffisante et dix (10) pour cent qu'elle bonne.

G. F trente deux (32) ans chômeur vivant dans la banlieue dakaroise estime n'avoir pas à se plaindre. En effet, nous dit-il

« Dehors, manger était un problème pour moi, alors que maintenant on m'assure les trois repas. Franchement la qualité encore moins la quantité n'importe l'essentiel étant pour moi de remplir mon ventre».

Il peut, cependant être mis dans la même catégorie que ceux qui considèrent que la nourriture est assez bonne avec dix huit (18) pour cent et vingt deux (22) pour ceux qui prétendent que la quantité est acceptable.

---

[103] l'originale de ce texte est en wolof. Nous l'avons traduit en français
[104] Il étais un comptable dans une société de la place

En somme, des détenus considèrent, dans l'ensemble, que l'alimentation est mauvaise et insuffisante. Toutefois, les questions d'hygiène ne devraient pas être laissées en rade dans l'analyse des conditions de détention au CPL6

II-2-2 : L'HYGIENE

Les questions d'hygiène ne peuvent être en reste dans l'analyse des conditions de détention. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, dans les pays en guerre civile elles préoccupent les organismes spécialisés. Celle de la prison s'inscrit dans la même logique, car le législateur sénégalais en a pris compte dans la mise en place de lois pour la gestion des établissements pénitentiaires.

C'est ainsi qu'il stipule que *« la propreté corporelle est exigée de tous les détenus. (Par conséquent) des fournitures de première nécessité leurs sont distribuées périodiquement. Ils peuvent, (également), se procurer à leurs frais les articles courants de toilette et d'hygiène dont ils auront besoin. »*

La loi semble avoir tout prévu pour une bonne hygiène. Mais la réalité risque d'être diffèrent. L'opinion des principaux concernés pourrait nous édifier sur la question.

Tableau XII : L'appréciation sur l'hygiène

APPRECIATION	VALEURS ABSOLUES	VALEURS RELATIVES
Bonne	6	7%
Précaire	20	22%
Mauvais	65	71%
Total	91	100%

Source **:** Données de l'enquête

Nous constatons que soixante onze (71) pour cent de détenus considèrent que l'hygiène est mauvaise et vingt deux (22) pour cent déclarent qu'elle est précaire suivi de ceux qui affirment qu'elle est bonne avec sept (7) pour cent.

Dans l'ensemble l'hygiène est mauvaise, selon des détenus. Pourtant, on leur distribue une ration journalière (50 grammes) ou hebdomadaire (350 grammes) et les douches sont internes aux dortoirs. C'est peut être à ce niveau qu'ils (des détenus) considèrent que l'hygiène est défectueuse. En effet, il arrive qu'un dortoir accueil plus de cent (100) détenus. Mais, également sur le plan de l'alimentation, il peut se poser des problèmes de ce genre.

Parce que préparer les repas pour un aussi grand nombre demande souvent des moyens particuliers. Or nous savons le CPL6 excède de loin sa capacité d'accueil.

Toutefois, il noter que des dispositions sont prises par la législateur pour prévenir ces cas de figure.

En fait il stipule que « *chaque détenus valide est tenu d'entretenir sa cellule ou le dortoir dans un état constant de propreté et y maintenir en bon ordre les objets …Cette corvée est effectuée chaque matin au réveil.* »[105]

Mais si l'hygiène laisse à désirer qu'en sera - t- il pour la santé ?

II-2 –3 : LA SANTE

La santé des détenus est prise en charge par les autorité administrative, par conséquent des visites médicales sont organisées tous les jours ouvrables au niveau de l'infirmerie. Selon le major, ils (lui et les infirmiers) consultent par jour quatre vingt dix (90) détenus au minimum et cent dix (110) prisonniers au maximum de neuf (9) heure à onze (11) heure. Les maladies les plus fréquentes, toujours selon le major, sont le paludisme[106], les infections dermatologiques et respiratoires, mais surtout les cas de diarrhées.

La nourriture peut expliquer ces diarrhées fréquentes, quand aux problèmes respiratoires l'oisiveté du plus grand nombre des prisonniers peut en être l'origine.

Pour éviter des épidémies les prisonniers atteints de maladies transmissibles sont isolées dans des cellules prévues à cet effet. Mais, cela risque d'être inapplicable lorsqu'un grand nombre en souffre d'où la précarité de la santé, de plus ils ne sont pas assez équipés pour détecter ces maladies chez les nouveaux arrivants.

Les frais d'ordonnance sont pris en charge par l'Etat, qui prévoie trente (30) francs par détenus et par jour. Toutefois, il souligne qu'ils n'ont pas les moyens pour détecter existence de maladies contagieuses chez les nouveaux arrivants.

Nous avons également les maladies de la peau telles que les dermo-muceuses.

---

[105] op. cid, article 214 p 48

[106] Ces données ont été recueil au début de l'hivernage période pendant laquelle cette maladie est fréquente au Sénégal

La promiscuité des locaux et la sobriété entraînent des maux de tête, des migraines ; quant à la constipation, elle résulte de l'inactivité.

En résumé, pour ce volet, il apparaît que l'alimentation est insuffisante, l'hygiène est mauvaise et la santé est précaire.

Cette situation risque d'avoir une influence sur la réussite ou non des politiques de préparation à la réinsertion socio-économique des autorités en collaboration avec des O.N.G spécialisées dans ce domaine.

L'analyse des moyens, prévus à cette effet pourrait nous édifier sur la *question.*

CHAPITRE III : LES POLITIQUES DE PREPARATION A LA REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE

Ces politiques sont mises en place depuis les années quatre vingt (80) avec le soucis de l'Etat d'humaniser les prisons à travers la formation professionnelle, l'initiation linguistique, l'assistance sociale, et les loisirs.

III-1 : LES MOYENS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Au CPL6 la préparation à la réinsertion socio-économique se fait à travers les ateliers de formation et de produit, l'apprentissage des langues (française, anglaise et l'arabe) et les actions des assistants sociaux.

III-1-1 : Les moyens techniques

Tableau XIII : Les activées des détenus

LES ACTIVEES	VALEURS ABSOLUES	VALEURS RELATIVES
les ateliers	18	20%
les langues	23	25%
Corvées[107]	10	11%
Aucunes	40	44%
Total	91	100%

Source **:** Données de l'enquête

Nous constatons que plus du quart de ces détenus n'ont aucune activité soit quarante quatre (44) pour cent alors que vingt cinq (25), vingt(20) et onze (11) pour cent sont

[107] Aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur

respectivement occupés à apprendre des langues, à travailler au niveau des ateliers et à faire des corvées.

Cette dernière catégorie occupe leur journée à travailler ce qui peut constituer un élément d'apaisement de la peine. En effet, cela les soustrait de l'oisiveté source de beaucoup de vice. C'est ainsi, d'ailleurs, que le soir ils savourent mieux le repos en pensant au activités de la veille.

T. L vingt cinq (25) ans nous a confié à ce propos que

« Depuis que j'ai commencé à travaille dans l'atelier je ressens de moins en moins le stress de la prison. Car je me concentre sur ma besogne de plus en plus preuve de créativité. Il y a surtout le sentiment d'être à nouveau responsable de quelque chose. »

Tout le contraire de ceux qui restent sans activité toute la journée. Ces derniers subissent chaque la peine et ses aléas. Ainsi, ils ont deux possibilités soit ils acceptent leur situation et puisent de leurs forces pour survivre, soit ils accusent la société et développent l'amertume à son égard. Cette oisiveté peut être nuisible pour tous les deux catégories de détenus. En effet, pour le premier si cette situation dure il risque de rejoindre le second dans ses opinions vers la société au moment où ce dernier s'enfonce davantage.

W.F trente cinq (35) ans

«J'ai commis un délit certes, mais elle (la société) à une drôle de façon de me la faire payer. Si j'en suis arrivé là elle en a sa part de responsabilité par conséquent je ne devrait pas être le seul à payer. Rester dans l'oisiveté jusqu'à ma libération lui contera cher … »

Lors de notre enquête nous nous sommes rendu compte que les détenus qui ont une occupation sont en bon humeur par rapport aux inactifs. En effet, leur discours est moins teinté d'agressivité et d'amertume que les autres.

Pour ce qui est des élèves ils sont enthousiastes et trouvent là une raison de vivre car grâce à la prison il savent lire et écrit.

La responsabilisation de ces détenus, avec ces moyens technique, peut être perçu comme un signe de pardon que la société, par l'intermédiaire de l'Administration Pénitentiaire. Mais la frange de la population qui en profite est relativement faible, ce qui veut

dire que bon nombre de détenus sont laissés à eux même. Cette situation peut laisser les détenus dans un état de frustration qui risque de rendre inutile leur condamnation, qui a pour finalité de favoriser leur amender. Pour éviter que le détenu soit libéré comme il était entre, le staffe des assistants sociaux sont là pour faire balancer le poids des angoisses et éviter que la condamnation ne soit inutile.

Si les moyens techniques ne permettent pas de prendre en charge tous les détenus, ceux humains permettrons peut être d'amoindrir les séquelles.

III-1-2 : Les moyens humains

Les assistants sociaux ont pour rôle de jouer les intermédiaire entre la société et les détenus par conséquent leur travail consiste à essayer de favoriser le maintien des liens familiaux.

Tableau XIV: visites aux assistants sociaux

VISITES AUX ASSISTANTS SOCIAUX	VALEURS ABSOLUES	VALEURS RELATIVES
Jamais	77	85%
Pas souvent	14	15%
Souvent	0	O%
Total	91	100%

Source : Données de l'enquête

La préparation à la réinsertion à pour but de **«** mettre à profit la période de détention pour permettre aux détenus, une fois libéré de retrouver sa place dans la société »[108]

L'action des assistants sociaux s'inscrit dans cette même logique. Hors nous constatons que quatre vingt cinq pour cent (85%) de détenus ne sont jamais allée chez l'assistant social. Alors que quinze pour cent (15%) déclare être allé les voir, nous n'avons enregistré aucun détenu pour la rubrique « souvent. »

Parmi, eux les quinze pour cent (15%) sont entrés dans le bureau soit pour nettoyer ou pour rendre à nos questions ce qui veut dire ils y entré pour la première fois.

[108] Daour DIOP, *« L'administration Pénitentiaire du Sénégal moyens de la réinsertion et projet pour développer la prise en charge des libérés conditionnels* » Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire de Fleury Mérogis en France, 1995, p .29

Ainsi, nous constatons que si l'action des assistants sociaux est importante pour la préparation à la réinsertion leurs interventions sont moindres ce qui nous pousse à croire qu'ils ne remplissent pas leur rôle. Cela est dû, d'un côte, par le fait que quatre vingt pour cent (80%) de détenus ont déclaré qu'ils ne connaissent pas leurs fonctions et d'autres qui préfèrent régler leurs problèmes avec leurs familles.

A.B vingt huit (28) ans considère quant à lui qu c'est un service inutile. En effet nous dit-il

« Je suis ici depuis trois ans et je ne savais pas que nous avions des assistants sociaux. Je suppose que je ne suis le seul dans cette situation. Alors une question : a quoi servent-ils ? »

Toutefois, si beaucoup ne connaissent pas ce service de la prison ceux qui ont eu à bénéficier de ses prestations déclarent en être satisfaits.

D.M vingt et un (21) ans *« Je suis allé le voir une fois parce que je voulais contacter ma mère. Cela a été fait comme convenu, par conséquent je ne peux qu'être satisfait de leur travail. Je ne peux rien en dire de plus… »*

Le Sénégal, pays en voie de développement, fait souvent appel au O.N.G pour la mise en application de ses programmes d'amélioration de la vie de ses populations. Sa population carcérale, qui vit souvent dans la précarité qui reflet le niveau d'une manière générale, nécessite davantage le soutient de bonnes volontés. C'est ainsi d'ailleurs qu'intervient au CPL6 l'association des Ibadu Rahman[109], un prêtre, un moniteur sportif et l'O.N.G *Ci Biti Air Libre* pour ne citer que ceux là.

III-2 : L'ACTION DES PARTENAIRES

III-2-1 : Le moniteur sportif[110]

Comme son nom l'indique il s'occupe des activités sportives des détenus à travers le football, le handball, le basket, la lutte et le sport de maintenance, obligatoire pour tous les détenus, selon la loi. Des *« nawétanes »* [111] sont organisés entre les cellules pour extraire les détenus de l'oisiveté. Il est admis que le sport est le meilleur moyen pour être sain de corps

[109] Groupe idéologique religieux musulman
[110] Il était parti en voyage durant notre enquête
[111] Championnat de football qui a lieu pendant la saison des pluies au Sénégal, entre quartier d'une commune

et d'esprit. Ces activités sont initiées dans le but de reproduire, autant que faire ce peu les grands événements au dehors. La participation à ces tournois constituent un des moments fort de la vie des détenus dû à leur responsabilisation. Ce sont entre autres le capitaine, le gardien, l'entraîneur…

L'action du prêtre s'inscrit dans cette même logique, mais dans le domaine spirituel.

III-2-2 : Le prêtre

Il vient diriger la prière du samedi pour les chrétiens du CPL6. Il vient prêcher la parole de Dieu après des détenus. Ainsi il leur assure une assistance spirituelle durant les séances de prière.

III-2-3 : L'O.N.G *CI BITI AIR LIBRE*

Elle intervient dans la formation professionnels et la production artisanale au niveau des prisons aux sénégalaises. Au CPL6, elle co-gère avec l'Administration la boutique[112] et intervient dans l'atelier de sérigraphie au sein duquel un de leur agent les encadre. Les formations qu'elle dispense aux détenus risquent de reproduire le cycle de la pauvreté.

Son action se poursuit, après la libération par une assistance financier des anciens détenus. En effet, ils les aident à installer des ateliers et leurs procure des produits de première nécessité pour la réalisation de leurs projets.

Durant notre enquête c'est la seule O.N.G que nous ayons rencontré sur place. Par conséquent nous ne pouvons parler que de leurs actions dans le processus de préparation à la réinsertion socio-économique.

La préparation à la réinsertion socio-économique au CPL6 est inexistante malgré les efforts consentis, aussi bien par la direction que de leur partenaire vu le nombre réduit de détenus qui en bénéficient. Cependant, pour ceux qui en profitent elles semblent donner les résultats attendus

[112] Ils y exposes les produits qui proviennent des ateliers

CONCLUSION GENERALE

L'isolement des personnes déviantes est commune à toutes les sociétés humaines que se soit dans des asiles ou dans des prisons. Elles cherchent, à travers l'enfermement de ces groupes, à les remodeler à leur image. Cette besogne nécessite la mise en place d'un ensemble de règlements pour la gestion du quotidien des concernés. Ainsi, des conventions et traitées sont adoptés sur le plan international et ratifiés par de nombreux pays. Mais leur application adéquate est étroitement liée aux réalités de la structure sociale, économique et culturelle dans laquelle on se trouve. Partout, des prétextes sont évoqués pour ne pas les appliquer, notamment l'absence de moyens ou le manque de personnel.

Au Sénégal, comme dans beaucoup de pays surtout africains, les disposition juridictionnelles sont prises que se soit pour l'amélioration des conditions de détention ou sur le plan de l'application des politiques de préparation à la réinsertion socio-économique.

Mais l'état de délabrement et le surpeuplement des prisons sénégalaise d'une manière générale, et celle du CPL6 rendent difficiles la pratique effective de ces prérogatives.

Par conséquent, loin de remplir ses fonctions, qui sont favoriser l'amendement du détenus et le préparer à la réinsertion socio-économique, produit l'effet contraire. En d'autre termes, rend l'individu pire qu'il n'y était entré et réduit du coup ces disposition à l'idéologie. Dans ce présent travail nous nous étions proposé d'analyser les capacités d'adaptation des individus lorsqu'ils ne sont libres de leurs faits et gestes.

Au terme de notre étude nous nous rendu compte qu'au CPL6 l'alimentation est insuffisante, l'hygiène est mauvaise et la santé y est précaire. Cela est dû au surpeuplement de la prison (le CPL6 a une capacité d'accueil de 600 détenus alors qu'elle en reçoit 913) et l'ancienneté des locaux qui, il faut le noter n'était pas prévus pour l'emprisonnement.

Ainsi, malgré les bonnes relations humaines, les politiques de préparation à la réinsertion socio-économique ne peuvent atteindre leurs objectifs. Non pas par imperfection, mais à cause du faible nombre qui en bénéficie. Toutefois, les bénéficiaires présentent à priori les signes avant coureurs d'une réinsertion réussit. Mais, leur état émotionnel et l'accueil que la société leur réserve reste très tributaire de la nature du délit ou crime et le niveau de conscientisation dans leur milieu d'origine.

Si le niveau de vie est faible au CPL6, cela peut s'expliquer par « l'impuissance » de l'Etat face au surpeuplement, il y a surtout le non-dispatching entre le personnalité du chef de

l'établissement et la gestion de la prison. Par conséquent, il y a une discontinuité des politiques dans la mesure chacun en fait sa propre lecture.

Cependant, il faut *« préciser le sens de la peine, redéfinir et valoriser les missions des personnels de surveillance, éducatifs et de direction, ne plus faire de la prison une machine à fabriquer de la révolte, mais la cantonner à son rôle de mal nécessaire d'où peut sortir un bien si elle fonctionne autrement ».* Car, le plus souvent**,** la société continue de coller à ses anciens tôlards l'image de leur « déviance ». Comme en témoigne, d'ailleurs, l'expérience de A.S qui en est à sa deuxième condamnation pour vente de drogue.

« Après ma libération je voulais aller en Italie, alors mes parents ont réuni la famille pour en débattre. Mon petit frère s'est opposé à ce que je voyage et la famille à accepté sa requête. Alors j'ai recommencé le trafic et je suis encore là de nouveau… »

La prison reproduit sans faille les inégalités sociales qui laissent les exclus dans un état de frustration qui risquerait d'augmenter le taux de récidive mais aussi l'amertume envers la société. C'est à ce demander s'il ne faudrait pas privilégier la politique des libérés conditionnels faisant, ainsi, passer moins temps en prison car le milieu n'est pas propice à la resocialisation encore moins à l'amendement même si la volonté politique est là.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

1. BOUDON (Raymond), *L'idéologie*, Paris, Fayard, 1986, 330 p
2. DURANT (J) & WEIL (R*), Sociologie compréhensive*, Edition Vigot, 1997, 257 p
3. GRAWIZ (Madelaine), *Méthode des sciences sociales*, 10ième édition, Dalloz, 1993, 859p
4. QUIVY (Raymond) & CAMPENHOUDT (L.V*), Manuel en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995, 288p

OUVRAGES SPECIFIQUES

5. BECKER (Howard S), *Outsiders: Etude sociologique de la déviance*, Paris, A.M. Métaillé, 1985, 249p
6. BERNARULT (Florence) (sous la direction de), *Enfermement-Prison et Châtiment en Afrique du 19ièm siècle à nos jours*, pp 67-8
7. FOUCAULT (Michel), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 310 P
8. GOFFMAN (Erving), *La représentation de soi dans la vie quotidienne*, Paris, Minuit, 973, 253 p
9. GOFFMAN (Erving*), Stigmate : Les usages sociaux des handicapés*, Paris, Minuit, 1975, 177p
10. GOFFMAN (Erving*), Façon de parler*, Paris, Minuit, 1987, 277p
11. LEMIRE (Guy*), Anatomie de la prison*
12. GUENO (Jean Pierre) & PECNARD (Jérôme), *Parole d'un détenus : Lettres et écrits de prison*, Les Arénes, 2000, 159 p
13. LY (Ibrahima), *Toiles d'araignées*, Harmattan /Encre, 1982, 344p
14. PEDRON (Pierre), *La prison et les droits de l'homme*, LGDJ, 1995, 131p
15. RUSHE (Georges) & KIRCHEIMER (Otto), *Peine et structures sociales*, Passage, 1994, 395 p

16.SUTHERLAND (Edwin H.), *Principes de criminologie*, Edition Cuyas, Paris, 1996, 210p

MEMOIRES DE MAITRISE ET DEA

17.BIAGUI (Déni), *Humanisme et droit pénitentiaire sénégalais*, Dakar, U.C.A.D, FSJE, 1993

18.DIOP (Daour), *L'Administration Pénitentiaire du Sénégal : moyens de la réinsertion et projet pour le développement de la prise en charge des libérés, Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire de Freury Mérogis*, France, 1995

19.KONATE (Dior*), L'histoire des modes d'incarcération au Sénégal : les femmes en prison de 1925 à 1995*, Dakar, U.C.A.D, Histoire, 1995

20.SYLLA (Lamine), *Etude sociologique de la criminalité : l'exemple des prisons de la région de Kolda*, Dakar, U.C.A.D, Sociologie, Mémoire de Maîtrise

21.ME NDONG (Zita Rolande Medz), *e service social en milieu carcéral et la réinsertion sociale des détenus : l'exemple du CPL6*, Dakar, E.N.T.S.S, 2003

22.BÂ (Daha Chérif), *La criminalité à Diourbel de 1925 à 1960*, Dakar, U.C.A.D, Histoire, 1993

23.BÂ (Daha Chérif), *Marginalité et exclusion au Sénégal : les comportements conflictuels et criminels dans la vallée du fleuve Sénégal de 1810 à 1970*, Dakar, U.C.A.D, Histoire, 2002, Chapitre V

24.NDIAYE (Souleymane), *La vie carcérale des mineurs de la maison d'arrêt et de correction de Hann (ex fort B)*, Dakar, U.C.A.D, Sociologie, 2002

RAPPORTS, DECRETS, REVUES ET AUTRES PUBLICATIONS

25. OIP, *« Les conditions de détentions des personnes incarcérés»*, 1995, pp 11-24

26. RADDHO, *« Les conditions de détention au Sénégal* », Dakar, 1995

27. Décret relatif aux procédures d'exception et d'aménagement des sanctions pénales du 28 juillet 2000

28. Dellosil sa xel octobre 1996 et mai 1998

29. Enda Tiers-Monde, *« Prévention-Détention- Réhabilitation* », 1993-1994/ 1994-1995/ 1995-1996

30. LEBRANCHU (Marylise), Le Monde, « une loi pénitentiaire vite ! », 26 juin 2004, p19

31. Le journal l'Info 7 du 08 septembre 2003

32. Le journal Quotidien du 12 avril 2003

33. Le journal Populaire du 30 août 2002

ANNEXES

ANNEXE 1

RECITS DE VIE DE DEUX ANCIENS DETENUS

Ils aurons pour code ancien n°1 et n°2

Date : juillet 2004

Ancien n°1

Il est marié en mille neuf cent quatre vingt sept (1987) et a deux enfants. Chômeur et aîné d'une famille dont le père est polygame, il sera emprisonné pour détention de drogue de mille neuf cent quatre vingt quatorze (1994) à mille neuf cent quatre vingt seize (1996) à Dakar.

Après son transfère au CPL6 il est resté pendant six (6) mois dans l'oisiveté, c'est alors qu'il a fait la demande pour travailler au niveau des ateliers qui venaient d'être ouverts pour la formation professionnelle. Mais, ayant déjà eu à travailler comme sculpteur, il est affecté dans l'atelier de corne avec six de ses camarades. Au début, les ateliers n'étaient pas équipés, ce n'est qu'en mille neuf cent quatre vingt quinze(1995) qu'il le sera grâce au concours d'Enda Tiers- Monde avec son programme. Ainsi, il à pu exposer ces produits à des banquets et à la biennale de Dakar de mille neuf cent quatre vingt seize (1996).

Il sera libéré la même année mais reviendra au CPL6 pour donner des cours au niveau de l'atelier dans lequel il a été formé. Mais cela n'a duré que onze (11) mois car il n'y avait pas un climat de confiance entre lui et les autorités de la prison. A la suite de cela, il installe un atelier de production artisanale grâce à une O.N.G qui lui a fourni les matières premières pour le démarrage de ces activités et en retour il devait accueillir d'anciens détenus pour les former.

Maintenant, en plus de son atelier il est associé dans la gestion d'une buvette avec un ami. Ce qui lui permet, nous dit- il de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.

Il semble avoir réussi à se réinsérer aussi bien sur le plan social qu'économique. En effet, il a pu se réconcilier avec son père qui lui en voulais beaucoup après son arrestation .

Mais comment à t-il fait pour réussir là où beaucoup échouent ?

Il a évoqué, à ce propos, un ensemble de raisons notamment :

- sa foie en Dieu
- sa volonté personnelle et sa détermination pour réussir dans la vie afin de jouer convenable son rôle d'aîné ;
- sa disposition à changer sous le poids de la famille. En effet, il ne tenait à décevoir son beau -père qui l'avait beaucoup soutenu dans ces épreuves ;
- mais avant tout cela il a fallu, qu'il fasse son « mea culpa » afin de trouver le courage de continuer.

Ancien n°2

Natif de la région de Tambacounda, il a quitté l'école française en 1990 en classe de première secondaire et a fait un service militaire en 1993. Il quitte l'armée un an plus tard. De 1994 à 1997 il est au chômage technique. Durant cette période il a fait les concours de la police et de la gendarmerie, pour le niveau BFEM (Brevet de Fin d'Etude Moyen), sans succès. En 1997 il est condamné à deux ans de prison ferme pour détention illicite de yamba. A six (6) mois de sa libération il à bénéficier d'un formation en sérigraphie. Il approfondira cette formation dans une école de la place, après sa libération, sanctionné d'un diplôme grâce au financement de l'O.N.G *Ci Biti AIR Libre*.

Il retourne dans sa région natal pour y installer son atelier qui ne fonctionnera que pendant un an. Pour lui, cet échec est dû, d'un côté au fait que les populations ne connaissent pas le produit et, de l'autre leur pouvoir d'achat est très faible ; de l'autre son passée y était pour beaucoup car les voisins se méfient, encore, de lui. Il abandonnera cette activée pour revenir à Dakar afin d'y passer un permis de conduire pour devenir chauffeur de taxis.

Evoquant son séjour carcéral, il considère que la prison est un prolongement de la société aussi bien dans ses inégalités que ses vices. En effet, nous a -t-il confié que :

« Les activités pour lesquelles j'ai été condamné je les poursuivie durant tout mon séjour. C'est pour vous dire que la prison n'est pas le lieu par excellence pour le redressement. Elle aggrave votre situation dans la mesure où, non seulement vous perdait votre liberté mais vous rendez compte à quel pont elle contradictoire avec elle-même. »

Nous pouvons dire qu'il a mal vécu son incarcération dans la mesure où il n'a que de mauvaises souvenirs. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'il n'est pas accepté sa situation de plus il a couper les liens avec ses amis.

ANNEXE 3

Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Département de Sociologie
Maîtrise

Année universitaire 2003-2004

Thème : Vie carcérale et préparation à la réinsertion socio-économique au Sénégal : l'exemple du CPL6

QUESTIONNAIRE

Messieurs, nous venons solliciter votre collaboration pour la réalisation de notre présente étude. Nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions en étant le plus objectifs possibles.

Merci de votre compréhension !

I : IDENTIFICATION

1 - Quel âge avez-vous ?

□ [113] 18-28 □ 28-38 □ 38-48 □ 48-58 □ 58 et plus

2 - Quel est votre niveau d'étude ?

□ Analphabète □ Primaire □ Secondaire □ Supérieure

3 - Etes-vous marié ?

□ Oui □ Non

[113] Cochez la bonne réponse s'il vous plaît

4 – Aviez- vous une profession avant votre arrestation ?

□oui □ non

5 - Si oui à déterminer

……

6 - Quel est le crime ou le délit commis ?

…….

7 - A combien d'année êtes-vous condamné ?

A déterminer

……

II : VIE CARCERALE

II –1 : RELATIONS HUMAINES

A : Avec l'extérieur

8 – Faites des corvées ?

□ oui □ non

9 - Si oui de quelle nature ?

10 - Savez-vous pourquoi vous faites des corvées ?

□ oui □ non

11 - Combien de visites recevez-vous par semaine ?

□ aucune □ une □ deux □ autres

12 - Qui vient vous voir ?

□ famille □amis □ organisme □ autres

B : A l'intérieur

13 - Comment s'était passée votre première nuit en prison ?[114]

……

……

……

[114] Utilisez la zone libre pour votre réponse

14 - Comment sont vos rapports avec les gardiens ?

□ mauvaises □ acceptables □ bonnes

15 - Quelles appréciations faites de vos relations avec les autres détenus ?

□ mauvaises □ acceptables □ solidaires □ bonnes

16 - Où arrête votre liberté de mouvement pendant les heures d'ouverture ?

□ détention □ cours administrative □ cours des métiers □ à l'extérieur

17- A quelles occasions avez-vous la possibilité de sortir de la prison ?

□ aller à l'hôpital □ faire des corvées □ liberté provisoire

II-2 : LES CONDITIONS DE DETENTION

18- Que pensez – vous de l'alimentation aussi bien sur le plan de la :

Qualité

□ bonne □ assez bonne □ mauvaise

Quantité

□suffisante □acceptable □ insuffisante

19-Quelle appréciation faites-vous de l'hygiène ?

□ bonne □ précaire □ mauvaise

20 - Comment trouvez-vous les conditions d'hébergement ?

□ bonnes □ assez bonnes □ mauvaises

21- Comment passez- vous vos week-end ?

……..

……...

22- Pratiquez-vous une discipline sportive ?

□ oui □ non

23- Si oui la quelle ?

□ lutte □ basket □ football □ maintenance

III : POLITIQUE DE PREPARATION A LA REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE

24-Travaillez-vous dans les ateliers ?

□ oui □ non

25- Si oui dans quelle section ?

……..

26- Faites – vous parti de ces détenus qui reçoivent une formation linguistique ?

□ oui □ non

27- Si oui quelle langue apprenez- vous ?

□ français □ anglais □ arabe

28- Connaissez-vous la fonction de l'assistant social ?

□ oui □ non

29- Vous arrive –t- il d'éprouver le besoin d'aller le voir ?

□ oui □ non

30- A t- il était à la hauteur de vos attentes ?

□oui □ non

Justifiez.

……

……

31- Pensez-vous que la prison a favorisé votre amendement et vous prépare à la réinsertion socio-économique ?

□ oui □ non

Justifiez.

……..

……

32- Que vous apporte votre séjour carcéral ?

……..

……..

……

33- Que pensez-vous du monde extérieur[115], de la société ?

……..

……

……

34- Comment pensez- vous que vous serez accueilli à votre sortie ?

……..

……

……

[115] Extérieur par rapport à la prison

ANNEXE 4

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES PERSONNES RESSOURCES

THEME I : La prison

- **Historique**
- **Fonction**
- **Evolution**
- **Population**

THEME II : Les conditions de détention

- **Alimentation**
- **Hygiène**
- **Santé**
- **Loisirs**

THEME III : Politiques de préparation à la réinsertion socio- économique

- **Objectifs**
- **Manifestations**
- **Résultats**
- **Opinions**